

VILLE &  
BANLIEUE  
AU CŒUR  
DE L'ACTION  
PUBLIQUE

2012 EN  
BANLIEUES

association des maires  
**VILLE & BANLIEUE**  
de France

30 ans  
en 2013

30 ans  
d'histoire

1983 - 2013  
30  
ANS

1983 - 2013  
Ville et Banlieue à 30 ans  
30 ans de politique de la ville  
Et les habitants ?

30  
ANS

1983 - 2013  
30  
ANS

VILLE & BANLIEUE

CITOYEN  
DÉVELOPPEMENT



# 30 ans en 2013

## Un bilan ?

Ville & Banlieue a célébré ses 30 ans en septembre à Rezé, dans la banlieue de Nantes, là où elle avait vu le jour en 1983.

Un moment anniversaire en présence de Jacques Floch, président fondateur de Ville & Banlieue, des 3 présidents successifs de l'association, ainsi que du ministre délégué à la Ville, François Lamy.

**30 ans d'histoire... des quartiers et de la politique de la ville**, que nous vous invitons à retrouver sur notre site [www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org) (cf. retour sur les 30 ans de Ville & Banlieue)

2013 est aussi l'année de l'éducation. Avec la mobilisation de l'action publique sur la **réussite éducative** voulue par George Pau-Langevin, la rencontre tenue à Chanteloup-les-Vignes, l'année de la **Refondation de l'École** de Vincent Peillon, démesurément centrée sur la **réforme des rythmes éducatifs** et le débat suscité par cette réforme. Débat qui a sans doute injustement éclipsé l'ouverture du chantier **numérique à l'école** et la relance de **l'éducation prioritaire**, décisive pour nos banlieues.

Une année 2013 riche en rencontres partenariales de La Seyne-sur-Mer à Canoas au Brésil...

Enfin, une année marquée par une actualité législative particulièrement dense, avec la loi pour la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée avant les municipales de 2014, inspirée par le travail de Ville & Banlieue avec ses **120 propositions**.

Nous poursuivons l'action afin que la parole de nos « villes de banlieue » soit écoutée, pour que Ville & Banlieue reste un lieu d'échanges et force de propositions auprès des institutions et autres partenaires.

À l'an prochain !

## Sommaire/

Les temps forts	3
Politique de la ville	13
Éducation	27
Jeunesse et citoyenneté	39
Mobilités durables	43
Questions de santé	46
Initiatives des villes	50
Partenariats	55
Réunions statutaires	58
Agenda des activités	59
Bibliographie	63



les temps  
forts ///

30 ans  
en 2013Retour  
sur les 30 ans  
de Ville & Banlieue

**Ville & Banlieue a fêté ses 30 ans les 19 et 20 septembre à Rezé (44) dans la banlieue de Nantes.**

*>> Comment Ville & Banlieue est née à Rezé. Jacques Floch, l'ancien maire de Rezé, et l'urbaniste Michel Cantal-Dupart racontent la création de Ville & Banlieue dans un dossier spécial édité par la revue nantaise Place publique.*

Ces deux journées rezéennes ont permis de réunir nombre d'élus de l'association lors de l'assemblée générale en mairie de Rezé, le 19 septembre au matin, autour de Jacques Floch, fondateur de l'association et président durant 10 ans ; et lors du colloque **1983-2013 - 30 ans de politique de la Ville... et les habitants ?**, à la Halle de la Trocardière. Avec environ 450 participants : étudiants, experts, universitaires, l'occasion a été donnée de faire un point sur la situation des villes de banlieues en présence du ministre délégué chargé de la Ville, François Lamy.

La matinée du 20 septembre a été dédiée à la visite de 3 quartiers de Nantes Métropole :

- Malakoff (Nantes) : un grand projet urbain qui aboutit à la transformation spectaculaire d'un quartier
- Le Sillon (Saint-Herblain) : la réhabilitation complète d'un immeuble « géant »
- Le Château (Rezé) : un quartier prioritaire atypique réhabilité par petites touches depuis sa création.



/// Le colloque



/// L'assemblée générale



/// Les visites



## L'assemblée générale



**Gilles Retière**, maire de Rezé et président de la Communauté urbaine de Nantes Métropole, nous a accueillis dans la salle du conseil municipal et nous a retracé l'histoire de l'association, depuis sa fondation à Rezé en 1983 jusqu'à la création des premières institutions ministérielles pour la politique de la ville ; puis ses grandes batailles pour l'intercommunalité, le logement, la rénovation urbaine et la péréquation financière.

Il a évoqué les relations banlieue/ville-centre et a rappelé que Rezé s'est inscrite depuis le début dans la dynamique métropolitaine nantaise, ayant trouvé en retour une ville-centre prête à dialoguer avec les communes de sa périphérie, comme en témoigne le parcours du Premier ministre Jean-Marc Ayrault, de la mairie de Saint-Herblain à la présidence de l'agglomération.

**Jacques Floch**, fondateur de Ville & Banlieue, ancien maire de Rezé, député et secrétaire d'État, est revenu sur la création de l'association ; l'histoire d'une passion partagée pour la ville et les questions urbaines ; la conviction de quelques députés de la Commission des lois - au moment de la discussion des premiers textes sur la décentralisation - que les banlieues et leurs populations ne seraient pas prises en compte au sein des cercles traditionnels, Parlement ou Association des maires de France, sans une association spécifique. Enfin, l'audace de quelques élus de sensibilités politiques différentes, regroupés autour de lui, prêts à porter ces sujets auprès des institutions politiques et administratives. (12 maires fondèrent cette association). Il a réévoqué, d'une part, la nécessité de concevoir les banlieues comme des villes à part entière - ayant leur identité sociale, culturelle et urbaine- et d'autre part, la nécessité de promouvoir de fortes solidarités d'agglomération à travers le logement, l'aménagement urbain, les transports ou les politiques sociales. Et il a conclu que « lorsqu'un maire de

banlieue dirige une agglomération, il est porteur de cette exigence et développe une autre vision de la construction intercommunale ».

**Pierre Bourguignon**, président durant 15 ans, maire de Sotteville-lès-Rouen (76), a évoqué « un cousinage » entre sa commune et Rezé, comme entre beaucoup de villes de banlieue, « des villes d'abord paysannes et ouvrières », des villes « liées dans leur histoire, au développement des transports en commun ». Quant à l'association, elle a su faire avancer ensemble les dimensions urbaine, sociale, économique et de l'emploi tout en menant, auprès des institutions partenaires et des élus nationaux, un indispensable lobbying. En cela, a-t-il conclu, « il n'est pas abusif de dire que l'actuel projet de loi Lamy pour la réforme de la politique de la ville est le produit du long travail de Ville & Banlieue ».

**Renaud Gauquelin**, maire de Rillieux-la-Pape (69) et actuel président de Ville & Banlieue, a remercié ses prédécesseurs pour leur opiniâtreté : « J'ai vu comment vous aviez su à l'époque intéresser le président François Mitterrand à la question des banlieues dont il ignorait tout ; ce qui permit de déboucher, quelques années plus tard, sur un ministère de plein exercice, la politique publique et les institutions de la politique de la ville. Notre travail n'a pas changé et nous avons aujourd'hui le même besoin d'argumenter et de convaincre autour de nous pour arracher plus d'égalité et de solidarité. La convention que nous allons signer avec le ministère de la Ville montre bien le chemin parcouru depuis 30 ans, et les engagements que nous pouvons maintenant obtenir au titre de la politique de la ville ».



Cette réunion statutaire s'est terminée par un pot « solennel » où une médaille a été remise à chacun des présidents.

## Le colloque



© Thierry Mezerette / Ville de Rezé

Pas moins de 450 participants étaient présents, parmi eux, universitaires, élus, urbanistes, tel Michel Cantal-Dupart, très actif à la création de l'association... autour de François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, en invité d'honneur.

Chercheurs, sociologues et économistes engagés en matière de recherche sur la ville étaient en débat autour de deux tables rondes :

- « Les réalités de l'effet quartier », en présence d'Hervé Guéry, directeur du Compas de Nantes, de Laurent Davezies, économiste et de Renaud Epstein, sociologue,
- « Banlieue et citoyenneté », en présence de Céline Braconnier, sociologue, Goulven Boudic, politologue, Éric Charmes, directeur de recherche à l'ENTPE de Lyon et Marie-Hélène Bacqué, sociologue.

La mixité sociale en débat : Comment faire en sorte que la situation sociale et économique des quartiers en difficultés s'améliore ? Les habitants des territoires les plus en difficulté doivent bénéficier plus qu'ailleurs de moyens en faveur de l'emploi, l'éducation, le sport, la santé... comment y parvenir ? Autant de questions débattues...

L'animation a été assurée par Thierry Guidet, directeur de la revue Place Publique.

Un dossier spécial « Trente ans après la création de Ville & Banlieue - la politique de la ville, un chantier à reprendre » était diffusé à tous les participants.

Cet anniversaire a été marqué par la signature d'une convention cadre entre Ville & Banlieue et le ministère de la Ville.

## Une convention entre Ville & Banlieue et le ministère de la Ville

19  
septembre



© Thierry Mezerette / Ville de Rezé

### Rezé

Renaud Gauquelin, président de Ville & Banlieue, et François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, ont profité de ce 30<sup>ème</sup> anniversaire pour signer une convention entre leurs deux institutions.

Prenant acte des limites de la stratégie mise en œuvre depuis trois décennies au titre de la politique de la ville, cette convention réaffirme d'abord la volonté de franchir aujourd'hui un cap, pour sortir la politique de la ville de son isolement.

Une nouvelle méthode, au service de la ville et des quartiers populaires, avec des engagements réciproques autour de nouveaux principes d'intervention publique : la responsabilité des intercommunalités désormais engagée sur la politique de la ville, l'engagement solidaire du droit commun

de l'État et de tous les échelons de collectivités, la concentration des moyens sur les quartiers les plus en difficulté, le fléchage des crédits européens sur ces mêmes quartiers, la poursuite de la rénovation urbaine ; enfin, la réaffirmation de l'échelon communal comme garant d'une politique efficace et proche des réalités, gouvernée par l'intérêt de tous et la défense des populations les plus vulnérables des agglomérations urbaines.

Et cette convention entérine aussi l'expérimentation volontaire d'une « révolution citoyenne » au sein des politiques publiques conduites dans les quartiers. Nouvelle méthode là encore, pour associer les habitants et les usagers des quartiers à l'élaboration de tous les projets publics, à commencer par ceux de la rénovation urbaine ; avec un engagement de Ville & Banlieue pour conforter cette résolution au sein de son propre réseau, en engageant dès 2014, une recherche-action collective sur ce sujet.

## engagement conjoint

La politique de la ville est depuis sa création reconnue pour sa capacité d'innovation. Sa réforme doit être l'occasion de concrétiser son ambition première : remettre l'habitant au cœur des politiques publiques.

Le ministère délégué à la Ville et Ville & Banlieue s'engagent à faire de l'intervention citoyenne un enjeu décisif de la réforme de la politique de la ville, convaincus ensemble que renforcer le pouvoir d'agir des habitants est la condition première du rétablissement de l'égalité républicaine dans ces quartiers.

1

Le ministère délégué à la Ville et les élus de Ville & Banlieue s'engagent à mettre en place une méthodologie d'association des habitants à chaque étape de la construction du contrat de ville, dans le cadre d'une démarche partenariale renouvelée. Cette association se traduira notamment par la mise en place de conseils de citoyens, associant les acteurs de quartiers, notamment les habitants et les associations. Elle se traduira également par le renforcement de la co-construction des prochains programmes de renouvellement urbain par les habitants. Des maisons du projet, espaces de participation dédiés, seront créés pour répondre à cette exigence.

2

L'association Ville & Banlieue réalisera une enquête auprès des villes adhérentes sur leurs pratiques et initiatives en matière de participation/collaboration/mobilisation citoyenne, dès la fin 2013, pour alimenter l'élaboration des futurs contrats de ville. Un temps d'échanges et de débats entre les élus, des représentants d'habitants et des représentants de l'État sera organisé en 2014 sur la base des retours de cette enquête et les expériences locales innovantes seront valorisées et diffusées au niveau national.

3

Enfin, la refonte de la gouvernance nationale de la politique de la ville doit également intégrer cette exigence citoyenne. À l'occasion de la réforme du Conseil National des Villes (CNV), le ministère délégué à la Ville s'engage à créer un collège « citoyens », uniquement composé d'habitants et d'associations de quartier. Ce collège inédit participera aux réflexions conduites dans le cadre du CNV pour conforter l'expertise de terrain, et sera pleinement associé aux avis et évaluations produits sur la politique de la ville et plus globalement sur l'action publique à destination des quartiers prioritaires. Les habitants de ce collège seront obligatoirement résidents des quartiers prioritaires. Un accompagnement spécifique sera mis en place pour leur permettre de remplir leur rôle d'experts usagers de leur territoire au sein de l'instance. Les modalités de composition de ce collège seront précisées dans le cadre de la réforme du CNV.

30 ans  
en 2013

octobre 1983 - 2013

Marche pour  
l'Égalité, marche  
des Beurs :  
si nous avons  
bonne mémoire...

Décidément, l'été 1983 des banlieues lyonnaises a accouché de révoltes fécondes. C'est en effet dans ses tumultes que se sont formées, à quelques semaines d'intervalle, la résolution des maires de banlieue regroupés autour de Jacques Floch, député, maire de Rezé (44) de créer l'association des maires Ville & Banlieue, l'idée de la Marche pour l'Égalité et la prise de conscience des urbanistes fondateurs de Banlieues 89.

### Protestation hors norme contre des violences « ordinaires »

Les faits nous paraissent banals tant ils riment avec l'histoire de nos banlieues : Vénissieux et Vaulx-en-Velin dans le Rhône, Clichy-sous-Bois et Villiers-le-Bel en Ile-de-France. Des affrontements qui dégénèrent entre les habitants des Minguettes et les forces de l'ordre sur fond de racisme et de tensions sociales : le président de SOS Avenir Minguettes aux urgences hospitalières. L'embrassement de la violence et l'emballement médiatique. Des événements devenus endémiques dans ce qu'on nomme déjà « les quartiers », auxquels une poignée de militants vont réagir de façon inédite : avec l'idée d'une grande marche nationale pour sortir de l'impasse locale, pour « provoquer une prise de conscience » dans l'opinion.

### Un passé non révolu ?

Mais alors que les commémorations des 10 et 20 ans de l'événement n'avaient donné lieu qu'à de discrets rappels restés presque sans échos dans les cités, ses 30 ans suscitent un véritable bouillonnement mémoriel : le gouvernement a lancé un appel à projets culturels pour l'occasion, qui soutiendra près de 70 manifestations, colloques, spectacles ou publications. Sur le terrain, le collectif ACLEFEU organise une « caravane de la mémoire » en 15 étapes pour une transmission positive de cette mobilisation politique et citoyenne.

Le 27 novembre est sorti dans les salles de cinéma « La Marche » de Nabil Ben Yadir, avec Jamel Debbouze.

En décembre, une journée d'étude a rassemblé à Nanterre, sociologues, politistes, historiens et anthropologues autour de la mémoire et de l'histoire de l'événement...

### Sujets d'actualité

Revenons cependant aux motifs de la Marche, au nombre de trois semble-t-il :

- Protester d'abord contre les violences policières et la tolérance qui les couvre, contre les violences racistes en général
- Obtenir l'égalité des droits et des conditions devant le travail, le logement, l'école et l'égalité de traitement avec les habitants des centres villes
- Enfin, par la forme même de la protestation, interpeller et rallier une large frange de la société sur une cause dépassant la situation singulière des immigrés et des quartiers.

Or, ces trois motifs gardent une bonne part de leur actualité.

Si, comme le relève Abdellali Hajjat, le racisme tue moins que dans les années 80, les relations de la police et des quartiers sont loin d'être normalisées.

Les rapports de l'ONZUS nous rappellent, tous les ans, le fossé non comblé des inégalités entre les quartiers et les agglomérations auxquelles ils appartiennent ; un ministère chargé de « l'Égalité des territoires » s'étant même imposé en 2012 à la table du nouveau gouvernement. Quant aux difficultés des banlieues, les maires de Ville & Banlieue n'ont cessé de le répéter : elles concernent l'ensemble de notre société et l'image que nous nous en faisons, toute notre représentation politique et le contenu que nous voulons donner à la promesse de l'égalité.

### Résultats urgents attendus dans les banlieues

De la Marche, tout est loin d'avoir été dit, compris, débattu, et les recherches en cours en attestent. Mais quelques enjeux pointent déjà aux urgences de notre agenda national.

**Sur le front de l'identité.** Si la Marche pour l'Égalité avait connu un succès impressionnant - trente marcheurs rencontrant à Paris une foule de cent mille personnes, puis le président de la République qui leur accordera « la carte de séjour de 10 ans » - c'est sous l'appellation médiatique (révélatrice) de « Marche des Beurs ». Les jeunes issus de l'immigration apparus sur la scène politico-médiatique à la faveur de la Marche de 83 n'en sont plus jamais sortis... Sans doute la majorité d'entre eux n'aspir(ai)ent-il(s) qu'à un anonymat de bon aloi. Mais la société en a décidé autrement, et comme le dit François Lamy : « En 30 ans, une classe moyenne issue de l'immigration a émergé, mais elle continue à se heurter à un plafond de verre ». La question ne peut rester indéfiniment ouverte sous peine d'alimenter le feu des mobilisations ethno-communautaristes.

**Sur le front de l'égalité ensuite.** Et sur ce front, la mobilisation plus efficace des solidarités, via la réforme engagée de la politique de la ville, est certainement indispensable. Elle ne suffira pas. Les 150 000 jeunes sortis chaque année sans diplôme du système éducatif, les 40 ou 50% de jeunes chômeurs dans les quartiers, sont en soi un scandale. Et tout notre modèle économique, social et politique doit être révisé pour y mettre fin, faute de quoi, les deux effets se combinant en une explosive alchimie, les tentations du pire se verraient libérées de tout espoir raisonnable.



# politique de la ville

repères

- **11 octobre (2012)**  
Le ministre François Lamy lance la Concertation nationale à Roubaix
- **22 novembre (2012)**  
Réunion plénière à mi-parcours de la Concertation nationale
- **31 janvier**  
Clôture de la concertation nationale
- **12 février**  
Audition de Ville & Banlieue à l'Élysée par Gilles Clavreul, conseiller aux collectivités territoriales auprès de François Hollande
- **19 février**  
Comité interministériel des Villes
- **15 juin**  
Ville & Banlieue partenaire du colloque « Banlieues dans la République : l'urgence de la réconciliation », coordonné par Claude Dilain, au Sénat
- **18 juin**  
Lancement de la préfiguration des contrats de ville
- **19 juin**  
François Pupponi, député, maire de Sarcelles remet son rapport « Péréquation financière et politique de la ville » au ministre de la ville François Lamy.
- **28 juin**  
Lancement du Groupe de travail « Ingénierie locale » dans le cadre de la préfiguration des nouveaux contrats de ville
- **9 juillet**  
Réunion des partenaires de la politique de la ville
- **2 août**  
François Lamy présente son projet de loi « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » au Conseil des ministres
- **3 septembre**  
François Lamy demande que 20 % des nouveaux emplois d'avenir bénéficient aux jeunes des ZUS en 2013 et 30 % en 2014
- **19 septembre**  
Ville & Banlieue signe une convention avec le ministère de la Ville
- **23 septembre**  
30 nouvelles agglomérations concernées par les emplois francs, ce qui porte le total à 40 agglomérations pour 5 000 emplois
- **18 octobre**  
François Lamy demande à Jean-François Carenco, préfet de la région Rhône-Alpes, un « Pack 2<sup>ème</sup> chance » pour les jeunes proches de la rupture sociale
- **25 octobre**  
L'historien Pascal Blanchard remet son rapport. Le programme « Histoire et mémoire des quartiers » est lancé et le nouveau projet de loi devrait y faire référence
- **29 novembre**  
Réunion des commissions de travail. Demande d'audience est faite au ministre de la Ville pour l'alerter sur quelques inquiétudes et obtenir quelques garanties, avant la lecture du projet de loi. La rencontre est programmée le 9 janvier 2014

Il est décidé que les contrats de plan État/région (CPER) comporteront un volet « Quartiers prioritaires »

octobre  
2012 >  
janvier  
2013

## Ville & Banlieue omniprésente dans la concertation nationale

Paris

Avec Claude Dilain, sénateur de Seine-Saint-Denis, Annie Guillemot, maire de Bron (69) et Stéphane Beaudet, maire de Courcouronnes (91), Ville & Banlieue a co-présidé les trois groupes de travail mis en place pour la Concertation nationale « Quartiers : engageons le changement ». Présente et active au sein de ces groupes de travail, elle a relayé bon nombre de ses constats et de ses propositions pour l'élaboration de la réforme en cours.

Sur les trois thématiques en débat, elle a porté les enjeux de la réforme pour la transformation des quartiers populaires et de la vie de leurs habitants.

À propos de la nouvelle géographie prioritaire, elle a demandé une nouvelle fois une action concentrée sur les territoires les plus en difficulté.

En matière de gouvernance, elle a proposé de vrais contrats engageant leurs signataires sur des priorités partagées.

S'agissant des contenus d'action des nouveaux contrats, elle a plaidé pour de véritables projets de territoire, articulant de façon plus intégrée, des politiques sectorielles rénovées et innovantes.

26 mars

## Jean-Marc Ayrault aux habitants des quartiers : « Vous êtes l'avenir de la France »

Comité interministériel  
des villes - Paris

Après trois mois de concertation, 4 rencontres « Avis Citoyens » et un travail conduit avec les autres ministères, le Comité interministériel des villes présidé par Jean-Marc Ayrault, premier ministre, a pris 27 décisions, préparées par François Lamy, pour le rétablissement de l'égalité républicaine dans les quartiers. Des décisions qui s'ordonnent autour de quelques priorités clairement affirmées :

- Une politique de la ville concentrée sur 1 000 quartiers prioritaires au lieu de 2 400
- De nouveaux contrats calés sur la durée du mandat municipal associant le maire, le président de l'agglomération et le préfet
- La mobilisation de tous les ministères et l'engagement du droit commun de l'État et des collectivités
- Des niveaux d'intervention significatifs pour les quartiers, au sein des dispositifs pour l'emploi, l'éducation, la santé, la sécurité
- L'achèvement et la poursuite des opérations de rénovation urbaine
- L'association des habitants à tous les échelons de la politique de la ville
- Un plan de lutte global contre les stigmatisations et les discriminations frappant les habitants des quartiers

### Ville & Banlieue satisfaite mais vigilante

Dans un communiqué publié le 20 février, l'association déclare par la voix de Renaud Gauquelin, son président :

« Je me félicite du document très précis publié hier à l'issue du Conseil Interministériel des Villes, pour l'engagement du gouvernement dans nos territoires... J'apprécie le fléchage vers nos territoires de banlieues d'un certain nombre de dispositifs...

Je souligne également la volonté de l'ensemble du Gouvernement de s'impliquer dans la politique de la ville.

Il convient maintenant de décliner concrètement ces 27 décisions phares et d'en assurer le financement pérenne. »

juin 2013  
> janvier  
2014

## Ville & Banlieue dans le groupe de travail consacré à « l'Ingénierie locale »

Dans la convention signée avec notre association, François Lamy s'est engagé à soutenir les moyens d'ingénierie des communes les moins bien dotées : ces villes en grande difficulté disposant de trop faibles ressources humaines et financières pour faire face aux urgences sociales et piloter les nouveaux contrats de ville intégrant la rénovation urbaine. Le ministre a aussi décidé de relancer la réflexion sur l'ingénierie locale, avec un groupe de travail dédié, associant les agences nationales, les professionnels de la politique de la ville et les associations d'élus. Ville & Banlieue a participé à ses travaux.

Animé par Michel Didier, chef de la mission de l'animation territoriale et des ressources au SG-CIV, le groupe a voulu concentrer ses réflexions sur les nouveaux enjeux structurels des contrats de ville issus de la réforme Lamy : approche intercommunale, mobilisation du droit commun et des fonds européens, préalable du diagnostic partagé, nouvel impératif de la participation citoyenne. Il a aussi voulu ne pas négliger les nouvelles thématiques transversales à prendre en compte : articulation de l'humain et de l'urbain, lutte contre les discriminations... pour ne citer que les plus négligées jusqu'alors. Enfin, il a voulu faire masse de l'expérience des plus avancés en auditionnant en décembre les régions, départements et intercommunalités innovantes.

Le groupe de travail remettra au ministre sa « Feuille de route pour l'ingénierie des nouveaux contrats » fin janvier 2014 : document qui devrait déboucher à la fois sur une circulaire et sur un « kit de mise en œuvre » à l'usage des équipes de maîtrise d'œuvre.

18 juin  
et 15  
octobre

## 12 sites pour préfigurer la réforme, dont 2 agglomérations de banlieue

Après 15 mois de concertation, de réflexion et de travail parlementaire, 2014 sera l'année du lancement de la réforme de la politique de la ville et du démarrage des contrats de ville de nouvelle génération.

Pour mieux préparer cette échéance, le ministère a voulu lancer une préfiguration expérimentale de la réforme sur 12 sites du territoire national : Amiens métropole, Rennes métropole, Lille métropole, Nîmes métropole, Grand Auch, Grand Dijon, Mulhouse Alsace agglomération, Communauté urbaine d'Arras, Toulouse métropole, Fort-de-France et deux sites situés en banlieue : **Évry Centre Essonne** et **Plaine commune**.

Le lancement de cette préfiguration a eu lieu le 18 juin. Au menu de cette première réunion, les dispositifs d'accompagnement proposés aux sites pour les aider dans la mise en œuvre de la réforme : cellules opérationnelles d'appui pour chaque site, recherche-action-formation visant à promouvoir les dynamiques intersites, kit de données statistiques, répertoires d'acteurs, site internet dédié. Les 12 sites préfigurateurs des contrats de ville sont de nouveau réunis le 15 octobre, pour un point d'étape de cette expérimentation.

# Ville & Banlieue à La Seyne-sur-Mer à l'occasion du conseil d'administration

16 et 17  
mai



© La Seyne-sur-Mer

Dès son élection, Renaud Gauquelin avait souhaité que les membres de l'association puissent tour à tour accueillir nos réunions et ainsi faire découvrir leur commune, leur patrimoine, leurs politiques publiques et leurs réalisations. Ville & Banlieue s'était donc donné rendez-vous à La Seyne-sur-Mer, dans l'agglomération toulonnaise, au cœur du printemps provençal. Une rencontre chaleureuse, riche de découvertes et d'échanges, où seul le soleil manquait à l'appel.

**Toute une Histoire.** Marc Vuillemot, maire de la ville, a accueilli les élus à la mairie face au port et au site des chantiers navals: café de bienvenue, programme de visites et portrait de la ville à travers son histoire. Sa fondation en 1657 au fond de la rade marécageuse de Toulon et son nom également issu d'une plante marécageuse, avec les connotations sombres qui s'y rattachent ; le développement de la pêche, puis l'essor de la construc-

tion navale au XIX<sup>ème</sup> siècle ; les vagues d'immigration, la destruction de la ville pendant la guerre et la reconstruction des années 50 avec la ZUP ; le démantèlement des chantiers après des années de lutte au cœur des années 70 et le drame économique qui en résulta ; la culture ouvrière et sociale de la ville, comme sa mixité actuelle, avec des quartiers populaires au nord et des quartiers riches au sud, entre lesquels le centre ancien peine encore à faire trait d'union ; enfin, le projet de rénovation du tissu ancien du centre ville après le « Projet rade » et la « Rénovation urbaine du quartier Berthe ».

## Aménagement, économie, culture et patrimoine.

Après le conseil d'administration tenu dans la salle du Conseil municipal, la fin de la matinée a donné à Olivier Burte, directeur de l'urbanisme, l'occasion de présenter en binôme avec le maire, le projet urbain de La Seyne, le « Projet rade » et le PRU. L'après-midi a permis aux participants d'appréhender le projet urbain et le projet de développement de la ville depuis la mer ; de découvrir les installations et les activités de l'Ifremer en matière d'exploration marine, ainsi que les fermes aquacoles installées dans la rade ; d'apercevoir les maisons pchas et d'apprécier, sous la houlette de Florence Cyrulnik, adjointe au Patrimoine et à la Culture, le patrimoine architectural Jean Pouillon.

**Les chantiers du renouvellement urbain.** Le lendemain matin, et sous un soleil revenu l'espace de quelques heures, place au PRU et à la découverte de la rénovation du quartier Berthe, visite de la toute nouvelle médiathèque Andrée Chédid, projection d'un film sur les attentes et perceptions des jeunes du quartier et déambulation dans le quartier lui-même.



© La Seyne-sur-Mer



© La Seyne-sur-Mer

En toute fin de matinée, les participants ont pu découvrir à pied le centre ville et le marché, la Maison du Patrimoine et de l'Image ainsi que la Maison de l'Habitat, accueillant les habitants dans une demeure provençale du XVII<sup>ème</sup> siècle. Partout, les responsables des différentes structures se sont montrés disponibles, généreux et chaleureux de leur temps et de leurs explications. Ces deux journées d'échanges se sont « conclues » autour d'un excellent aioli ! Grand merci à toutes et à tous, et à Marc Vuillemot pour leur accueil et leur très amicale mobilisation.

# Séminaire

## « Banlieues dans la République »

15 juin



À l'initiative de Claude Dilain et de Charles Rojzman, psychosociologue et écrivain, s'est tenu le 15 juin, un colloque au Sénat sur le thème : « « Banlieues » dans la République : l'urgence de la réconciliation ».

Un article paru le jour même dans le Huffington Post sous leurs deux signatures, donnait le ton. Claude Dilain et Charles Rojzman y soulignaient que « la banlieue » en France n'est évoquée qu'en raison des violences sporadiques et spontanées qui émaillent les territoires. Depuis 20 ans « le face à face est entre les « apeurés » et les « humiliés ». Il est largement temps de dépasser cette confrontation binaire et de créer un « entre nous » pour retrouver une communauté d'appartenance républicaine, et ainsi éviter l'abstention massive aux élections ! »

Trois tables rondes ont permis de faire le point et d'échanger avec le public.

Le premier sujet, la place des banlieues dans la nation, a réuni sous la houlette d'Édouard Zambeaux, journaliste à France Inter, Yazid Kherfi, consultant en prévention urbaine, Hugues Lagrange, directeur de recherches, Renaud Epstein, maître de conférence et Saïd Hammouche, fondateur de Mozaïk RH.

Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue, a lancé le débat sur le rejet du modèle républicain depuis 1992 et a insisté sur les notions du "eux" et du "nous" à dépasser...

L'après-midi a débuté avec la table ronde sur le rôle des institutions dans la réconciliation, animée par Antoine Spire. Autour de Claude Dilain, se sont exprimés Igor Rothenbühler, co-directeur de l'Institut Charles Rojzman, Serge Portelli, président de la chambre auprès de la Cour d'appel de Versailles, Alain Seksig, chargé de mission au Haut Conseil à l'Intégration et ancien inspecteur de l'éducation nationale, et Ghaleb Bencheikh, présentateur de l'émission Islam à France 2, et essayiste.

Claude Dilain a notamment insisté sur le fait que « pour les banlieues, il s'agit d'abord d'arrêter l'oubli... ».

Et Serge Portelli d'ajouter : « Il faut ré-concilier, reconnaître et donc prendre du temps ». Pour lui, le terme même de réconciliation est du domaine militaire : « sans dramatiser, le choix des mots qui s'est imposé à vous est très révélateur d'un climat de guerre ou similaire ».

La reconnaissance est apparue comme le maître mot.

Pour débattre sur « l'organisation d'un nouveau vivre-ensemble » Caroline Fourest, journaliste et essayiste, Jean-Claude Sommaire, de la Direction générale des affaires sociales (DGAS), Pierre Cardo, ancien maire de Chanteloup-les-Vignes, Patrick Viveret, philosophe et essayiste et Charles Rojzman, étaient réunis.

Question d'Antoine Spire : Comment vivre ensemble sans être « vivre ensemble » ?

Caroline Fourest a rappelé que « c'est en parlant des choses qui posent problème qu'on trouve des solutions. Les choses qui vont bien, on n'a pas besoin de les résoudre ensemble ! », même si cela ferait du bien de lire des articles sur les trains qui arrivent à l'heure !

Et Charles Rojzman de conclure « Le problème c'est la violence, imaginaire ou réelle [...] Il y a de la violence sous des formes diverses à des degrés divers et c'est

sur cela qu'il faut travailler, transformer la violence en conflit, non par nécessité de conflit, mais parce qu'il fait partie de la vie, et qu'on a besoin de débattre de tout ça : la vie démocratique c'est la vie du conflit ».

Depuis rendez-vous a été pris avec le cabinet du 1<sup>er</sup> ministre pour tenter de créer des ateliers de la réconciliation et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée.

## Péréquation et politique de la Ville : 2013, année de transition

par François Pupponi, député, maire de Sarcelles (95),  
vice-président de Ville & Banlieue



île-de-France) et du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et l'augmentation de la Dotation de développement urbain (DDU) de 50%, passant à 75M€. Ce sont ainsi 375 M€ supplémentaires à destination des territoires en difficulté dans la loi de finances pour 2013, un effort sans précédent.

Mais renforcement de la péréquation ne signifiait pas entièrement renforcement des moyens des territoires en politique de la Ville.

« Dans le rapport que j'ai soumis au ministre de la Ville, François Lamy, dans le cadre de la concertation sur le projet de loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, j'ai rappelé cet état de fait.

Si les territoires de la politique de la Ville bénéficiaient des efforts de solidarité à l'échelle nationale, les crédits spécifiques à ces territoires demeuraient limités. La DDU étant la dotation la plus proche d'une dotation dédiée à ceux-ci. Si en 2012 les masses financières de la politique de la ville et de la péréquation communale au niveau national représentaient tout de même 6,54 Milliards d'euros, cette solidarité ne parvenait pas à combler les écarts structurels de ressources entre ces collectivités.

La loi de finances pour 2013 prévoyait un effort conséquent en faveur de la péréquation et des crédits alloués à la politique de la Ville, après cinq années de baisse consécutive et une diminution de près de 50%. Un effort particulier avait été réalisé sur le Fonds de prévention de la délinquance avec un redéploiement de 20 M€ de crédits pour ce fonds.

C'est surtout l'effort réalisé en matière de péréquation qui est à noter, avec le doublement du rythme de progression de la Dotation de solidarité urbaine (DSU), qui est passé de 60M€ à 120M€, l'accompagnement de la montée en puissance du FSRIF (Fonds de Solidarité des Communes de la Région

Les principales raisons de cette efficacité relative sont une mutualisation des moyens encore trop récente et limitée au niveau intercommunal et des mécanismes de péréquation intercommunale inégaux lorsqu'ils existent.

Ainsi mon rapport a formulé trois recommandations :

**1/** La création d'une dotation spécifique aux territoires de la politique de la Ville (DPV) visant à répondre aux charges exceptionnelles supportées par ces communes. Une dotation libre d'emploi, versée dans le cadre d'un contrat unique pluriannuel, abondée notamment à partir de la DDU

**2/** La remise à plat de la gouvernance de la politique de la Ville au niveau local, en liant solidarité nationale à la solidarité territoriale et en proposant notamment de conditionner la DPV à la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire

**3/** Enfin, l'instauration d'un réel suivi et d'une évaluation de la politique de la Ville par le renforcement de la transparence, la fixation d'objectifs et l'instauration d'un suivi annuel et d'une clause de revoyure dans les contrats de Ville.

Le projet de loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine est arrivé à l'Assemblée nationale dans la même temporalité que le projet de loi de finances pour 2014, permettant ainsi de percevoir les évolutions à venir.

Ainsi ce projet de budget pour la Ville s'est inscrit à nouveau comme une transition dans une politique de la Ville en pleine mutation.

Il maintient les crédits alloués à l'ACSé pour 2013 en faveur des quartiers, mais entame leur ciblage en préfiguration de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

La loi de finances pour 2014 poursuit la montée en puissance des instruments de péréquation avec 290 millions d'euros supplémentaires pour les territoires en difficulté.

Le projet de loi Lamy de son côté reprend une grande partie des recommandations du rapport « Péréquation et Politique de la Ville » en prévoyant la mise en place d'une dotation politique de la Ville dont le détail sera précisé par un rapport gouvernemental dans l'optique de la loi de finances pour

2015. Cette DPV se substituera notamment à la DDU et concernera les territoires de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville.

Le projet de loi prévoit également un renforcement corrélé de la solidarité locale et préfigure d'éventuelles sanctions financières pour les collectivités comprenant des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui ne s'engageraient pas dans les contrats de Ville.

Ce projet de loi prévoit enfin 5 milliards d'euros de crédits supplémentaires dans le cadre d'un nouveau Programme national de renouvellement urbain, spécifiquement destiné à ces territoires.

Ainsi, l'année 2013 a été une année de préfiguration, renforçant significativement la péréquation, notamment pour les territoires de Ville & Banlieue. Surtout, elle pose les bases d'une nouvelle politique de la Ville, qui obtiendra des moyens nouveaux, spécifiques à ces territoires, mais aussi un renforcement de la mobilisation du droit commun et de la solidarité intercommunale.

L'année 2014 s'annonce comme étant l'année de la préfiguration de cette nouvelle politique de la Ville avec en ligne de mire pour le projet de loi de finances pour 2015, le détail de la dotation politique de la Ville, mais aussi une réflexion sur de nouvelles modalités visant à soutenir la création d'emplois et d'activité dans les quartiers politiques de la Ville, comme le texte le prévoit. »

## Regroupements au sommet de la politique de la ville

été 2013



Éric Delzant



Raphaël Le Méhauté

Celui-ci, placé sous la tutelle directe de Matignon, sera un outil de veille et de coordination stratégique à la disposition prioritaire des ministres chargés de la Ville et du Logement, et de tous les autres ministres confrontés aux inégalités territoriales.

Pour relever ce défi, le CGET rassemblera le SG-CIV, l'ACSé et la DATAR, les deux premiers étant d'ailleurs réunis, au sein de cette nouvelle structure, en un pôle spécifiquement dédié à la « Politique de la Ville ».

Éric Delzant, nouveau délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et Raphaël Le Méhauté, nouveau secrétaire général du comité interministériel des villes, tous deux préfets, sont chargés de la préfiguration du CGET.

La réforme de la politique de la ville doit permettre de mettre en cohérence pour les mutualiser, tous les moyens de l'action publique au bénéfice des territoires et des populations les plus fragiles ; ou, pour le dire dans les termes proposés par Ville & Banlieue de « L'Égalité des territoires ».

Concrètement, il s'agissait donc d'abord de réunir les forces de la politique de la ville, de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire, pour articuler plus fortement, à défaut de les fusionner, celles des deux agences nationales de la cohésion sociale et de la rénovation urbaine.

### Le SG-CIV, l'ACSé et la DATAR réunis au sein du Commissariat général à l'Égalité des Territoires.

Parmi 200 mesures de modernisation et de simplification proposées par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique réuni le 17 juillet dernier, le gouvernement a décidé la création du CGET pour début 2014.

**L'ACSé et l'ANRU** renforcent leur coopération. L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ont renouvelé leur partenariat le 26 septembre, et ce jusqu'à fin 2014. Cette coopération renforcée va dans le sens de la réforme engagée par François Lamy et ne constitue pas véritablement une surprise.

Elle confirme la recherche d'une meilleure articulation entre l'urbain et l'humain au sein des prochains contrats de ville et précise les contours de leur engagement conjoint : la mobilité et les transports, la gestion urbaine de proximité, la participation des habitants.

# La politique européenne de cohésion

## Enjeux pour les territoires urbains

### Rappel des orientations communautaires

Pour surmonter la crise économique de 2008, l'Union européenne (UE) a souhaité renforcer la coordination entre les politiques communautaires et les politiques nationales afin de gagner en efficacité et en lisibilité.

Les propositions de règlements communautaires encadrant le fonctionnement des fonds européens pour la période 2014-2020 proposent de mettre en œuvre les fonds européens au service de la stratégie Europe 2020 pour une croissance durable, inclusive et intelligente. Dans ce cadre, elle vise à renforcer la performance des fonds et l'approche stratégique en

coordonnant plus étroitement les politiques européennes.

Ainsi, les interventions des fonds européens FEDER et FSE devront concentrer leurs interventions sur un nombre limité de priorités.

### Rappel du cadre réglementaire européen

Dans ses propositions législatives concernant la politique de cohésion pour la période 2014-2020, publiées le 6 octobre 2011, la Commission européenne prévoit un paquet législatif qui comprend un règlement général et un règlement pour chaque fonds (FSE, FEDER,

	ÉTAT		RÉGIONS	
FEDER				12 programmes FEDER de coopération territoriale européenne (CTE).
FSE*	Un programme national d'assistance technique Europ'Act (DATAR)	<p>Un programme national «Emploi et inclusion» (DGEFP), 65% de l'enveloppe nationale FSE</p> <p>Conventions de délégation de gestion passées entre l'État et les Conseils généraux et les PLIE en métropole sur le volet «inclusion» du programme.</p> <p>Guadeloupe, Guyane, Martinique</p> <p>Le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional de 65% de l'enveloppe FSE.</p> <p>Réunion : le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional FSE</p>	Programme FEDER - FSE régional Mayotte (Préfet de région)	Programmes régionaux FEDER - FSE
FEADER	Encadrement des mesures à « enjeu national » via un document d'encadrement national prévu dans les projets de règlements européens et dans le projet de loi de décentralisation		Programmes régionaux FEADER sur toutes les mesures FEADER, dans le respect de l'encadrement national (NB : à La Réunion, le CG est l'autorité de gestion du PDRR).	
FEAMP	Un programme national FEAMP (DPMA)		Délégation d'une partie des mesures aux régions maritimes	

FEADER, FEAMP) soumis à la négociation. Dès lors, un processus de négociation a débuté entre la Commission, les États membres et le Parlement, sous l'égide de la présidence du conseil de l'UE. Les différents articles du règlement sont depuis discutés par blocs thématiques.

### Une nouvelle architecture pour les fonds européens

L'article 9 du projet de règlement portant sur les dispositions communes relatives aux fonds structurels prévoit une action centrée sur 11 objectifs thématiques :

- 1/ Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- 2/ Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité ;
- 3/ Renforcer la compétitivité des PME ;
- 4/ Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs ;
- 5/ Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques ;
- 6/ Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
- 7/ Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles ;
- 8/ Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre ;
- 9/ Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ;
- 10/ Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- 11/ Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

Un système plus rigoureux de gestion, d'évaluation et de suivi sera également mis en place afin de vérifier l'impact et l'efficacité de l'intervention des fonds européens.

### LE CFP 2014 - 2020

Le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2014-2020 permet à l'Union européenne d'investir jusqu'à 960 milliards d'euros en engagements (soit 1,00 % du RNB de l'UE) et 908,4 milliards en paiements (0,95 % du RNB de l'UE).

### L'enveloppe allouée à la France au titre des FESI

FEDER / FSE : 15,568 mds euros

FEADER : 11,385 mds euros (dont 1,475 mds euros tranfert 1<sup>er</sup> pilier PAC)

FEAMP : à définir

Total hors FEAMP = 25,838 milliards d'euros

La répartition des allocations ci-dessous est indicative et pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs (en millions d'euros)

### Répartition des fonds structurels par régions

Source : <http://union-habitat.eu/?article263>

REGIONS	FEDER	FSE
Alsace	88	45.3
Aquitaine	373.3	76.9
Auvergne	216.9	32.4
Basse Normandie	188.7	38
Bourgogne	185.2	38.4
Bretagne	310.1	59.2
Centre	181.5	61.8
Champagne-Ardenne	183.2	39.5
Corse	105	10.8
Franche-Comté	140.2	32.2
Haute-Normandie	228.3	53.2
Île-de-France	178.0	291.6
Languedoc-Roussillon	310.0	102.0
Limousin	126.7	17.9
Lorraine	327.7	68.6
Midi-Pyrénées	383.3	69.5
Nord-Pas de Calais	679.7	145.5
PACA	286.9	149.6
Pays de la Loire	305.5	73.7
Picardie	221.7	70.1
Poitou-Charentes	225.0	42.8
Rhône-Alpes	367.4	141.5
Guadeloupe	430.7	82.5
Guyane	290.1	85.4
Martinique	357.7	124.7

### Les grands principes proposés par la Commission sont conservés

- Un ensemble de règles communes pour les 5 Fonds, complétées par des dispositions spécifiques
- Une plus grande concentration des fonds sur les objectifs de la stratégie Europe 2020,
- Un suivi plus important de la performance des interventions - création d'une réserve de performance

- Une plus grande cohérence avec la nouvelle gouvernance économique de l'UE
- De nouveaux outils de développement territorial (ITI, DLAL)
- Possibilité accrue de recours aux instruments financiers

### APPROCHE TERRITORIALE

Territoires concernés: urbains, ruraux, territoires urbains/ruraux, littoraux, îles, massifs de montagne, bassins fluviaux, autres territoires de projet.

### Enjeux

- Réduction des disparités entre territoires à différentes échelles
- Réponses aux enjeux spécifiques de chaque type de territoire, y compris interrégionaux
- Interdépendances fréquentes entre types de territoires

### Développement urbain durable

- Définition du périmètre d'intervention au niveau du PO (Programme Opérationnel)
- 5% au moins de l'enveloppe FEDER du PO au développement urbain
- 10% de l'enveloppe (FEDER+FSE) des PO régionaux fléchés prioritairement vers les quartiers prioritaires de la nouvelle politique de la ville
- 10% du programme national FSE bénéficiera aux publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

### Développement local mené par les acteurs locaux

- Augmentation de la part consacrée par chacun des FESI par rapport à 2007-2013
- Possibilité de mobiliser du développement local par les acteurs locaux interfonds

### Calendrier

- Fin décembre 2012 : mise en place d'une Instance Nationale de Préparation de l'Accord de Partenariat (INPAP), avec 69 membres répartis en 4 collèges : « État » (Ministères impliqués) ; « Collectivités » (associations d'élus) ; « entreprises et syndicats » ; « Associations ».
- 22 décembre 2012 : 1<sup>ère</sup> version de l'Accord de Partenariat (AP)
- Janvier - mai 2013 : concertation territoriale
- Fin juillet 2013 : 2<sup>ème</sup> version de l'AP

- Octobre 2013 : concertation avec les autorités de gestion des programmes européens
- 31 décembre 2013 : transmission officielle de l'AP à la Commission
- Fin février 2014 : Analyse de l'AP par les services compétents de la Commission
- Mi-mars 2014 : 1<sup>ère</sup> consultation interservices à l'issue de laquelle la Commission formulera des questions à la France
- Fin printemps 2014 : 2<sup>ème</sup> consultation interservices
- Mai 2014 : Adoption estimée de l'AP (Accord Partenarial)

NB: date butoir de transmission des programmes européens le 31 mars 2014 conformément aux dispositions réglementaires.

### Quelques rappels

**Les FESI**, Fonds européens structurels et d'investissement :

#### • Le FEDER, Fonds Européen de Développement Régional

Il vise à développer l'accessibilité des territoires aux nouvelles technologies et à favoriser le développement durable, et finance les investissements productifs.

#### • Le FSE, Fonds Social Européen

Il soutient les actions innovantes pour faciliter l'accès à l'emploi et améliorer la formation des citoyens européens. Il finance les actions de valorisation des ressources humaines et de soutien à l'emploi.

#### • Le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER),

2<sup>ème</sup> pilier de la PAC, il finance le développement rural et l'adaptation des structures, filières et infrastructures agricoles.

#### • Le FEP, Fonds Européen de la Pêche

Il finance le soutien du secteur économique de la pêche et de ses zones dépendantes.

#### • L'ITI, Investissement Territorial Intégré

Nouvel outil proposé par la Commission européenne qui offrirait une souplesse d'adaptation des programmes FEDER, FSE mais aussi FEADER et FEAMP aux réalités territoriales.

#### • Le DLAL, Développement Local mené par les Acteurs Locaux

Ce nouvel outil a vocation à s'étendre à tout type de territoire, notamment urbain et péri-urbain.

étude

## Participation électorale, droit de vote et renouveau militant : actualité politique en banlieue

*Étude réalisée par Marine Schaefer, étudiante en Master II Politiques publiques et gouvernements comparés à l'IEP de Lyon, de février à juin 2013. Cette étude porte sur le droit de vote des étrangers de manière spécifique et sur l'intérêt à la politique dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de manière générale.*

*Étude complète à lire sur notre site [www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org), rubrique « publication » / autre publication : étude sur l'intérêt politique dans les ZUS*

Quant il s'agit de faire une analyse du rapport des territoires ZUS à la chose politique, les idées reçues ne manquent pas d'affluer : « territoires dépolitisés », « émeutes forcément apolitiques »... Ces discours et analyses de courte vue restent largement incomplets et surfaits. Ils appliquent en outre une vision généralisante, rendant bien mal compte des réalités de chaque localité, occultant les évolutions contemporaines.

Il s'agit donc dans l'étude réalisée de février 2013 à juin 2013 de parcourir 16 ZUS, localisées dans 10 villes aux réalités différentes, aux histoires, aux ancrages politiques divers. Au travers d'une large enquête de terrain, couplée à une analyse des données électorales, cette étude tente de dessiner une cartographie complexe et précise du rapport actuel à la chose politique en ZUS.

Quelques observations issues de l'étude :

La pluralité des situations observées permet de lever nécessairement quelques ambiguïtés, à savoir que les ZUS ne sont pas des territoires hors-sols déconnectés de leur base territoriale, plutôt intimement connectées à l'histoire et à l'évolution politique locale et nationale.

À ce titre, l'appellation ZUS ne peut en aucun cas offrir une analyse trop facilement globalisante. En parallèle aux histoires et spécificités locales, la question de la diversité dans les situations socio-économiques des ZUS étudiées est absolument indispensable pour entrevoir la complexité de ces territoires dans leur rapport au politique.

À partir de ces premières précautions s'entrevoient quelques grandes tendances, déclinées en fonction des territoires étudiés, qui ne sont pas sans rappeler les actuelles réalités nationales : défiance vis-à-vis du politique et de la chose politique, vote partisan de plus en plus volatile notamment pour les nouvelles générations ; rapport tour à tour détaché et conflictuel à l'actualité notamment lors des débats sur le droit de vote des étrangers ou le mariage pour tous, et renouveau militant en banlieue, issu de la dense histoire, souvent méconnue, des luttes politiques de l'immigration.

Autant d'observations contemporaines permettant d'observer un rapport relâché, voire distant avec la politique dite institutionnelle, mais également et surtout un rapport ambigu, étroit et conflictuel à la chose politique en tant que telle.

# éducation

repères



## • 6 janvier

Rencontre des défenseurs et promoteurs des classes de découverte autour de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM). Ville & Banlieue présente aux côtés de plusieurs autres associations d'élus

## • 26 mars

Rencontre de Ville & Banlieue sur la Réussite éducative, à Chanteloup-les-Vignes (78)

## • 15 mai

Journée nationale de la Réussite éducative à la Sorbonne. Ville & Banlieue est bien représentée dans les films diffusés à cette occasion, ainsi qu'à la tribune de la première table ronde, en la personne de Claude Dilain

## • 26 juin

Adoption définitive du projet de loi sur la Refondation de l'École. Un « fonds d'amorçage » est créé pour accompagner les communes en difficulté à mettre en œuvre cette réforme

## • 19 juillet

George Pau-Langevin et François Lamy signent la convention créant l'Observatoire des politiques éducatives locales et de la réussite éducative, confié à l'Institut français de l'éducation (Ifé)

Ville & Banlieue siègera au Conseil d'orientation de l'Observatoire

## • 9 septembre

Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, présente la « Charte de la laïcité à l'école »

## • 7 octobre

Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative et François Lamy, ministre délégué à la Ville signent une Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre leurs ministères

## • 15 octobre

George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative signe le pacte pour la réussite éducative en présence de Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la famille. Ce pacte a vocation à être décliné localement par l'ensemble des acteurs de la réussite éducative

Ville & Banlieue, signataire du Pacte, était représentée par Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes

## • 29 novembre

Réunion de la commission « Éducation » de Ville & Banlieue

## • 5 décembre

Rencontre nationale sur la gouvernance du service public du numérique éducatif à Lyon

## • 12 décembre

Retour d'expériences sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les communes « parties » en 2013

# Réussite éducative : quand Ville & Banlieue prend les devants !

## Chanteloup-les-vignes

George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative, a lancé en début d'année, l'idée d'une grande rencontre sur ce thème, susceptible de rassembler pour la première fois tous les partenaires de ces démarches. L'idée allait aboutir à l'organisation de la Journée nationale de la Réussite éducative, qui s'est tenue le 15 mai, à la Sorbonne.

Par ailleurs, Ville & Banlieue de son côté avait initié une rencontre, le 26 mars, sur ce sujet à Chanteloup-les-Vignes. La ministre chargée de la Réussite éducative et le ministre chargé de la Ville y ont participé.

La rencontre a été centrée sur 3 thèmes : le décrochage scolaire, les rythmes éducatifs, les projets éducatifs de territoire.

## Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

**Alain Bentolila, professeur à la Sorbonne**, pose le regard d'un linguiste sur l'échec scolaire, le décrochage et l'illettrisme qui menace. Il a alerté sur des handicaps linguistiques qui condamnent durablement à la marginalité professionnelle et sociale. Que faire ? Encourager toutes les familles à parler à leurs enfants. Ne pas se précipiter sur l'apprentissage précoce d'une langue étrangère. Savoir que la scolarisation des moins de 3 ans ne fonctionnera qu'avec des professionnels formés (...) Ce n'est qu'à ces conditions qu'elle offre une réponse sérieuse à l'échec scolaire des enfants des milieux populaires. Alain Bentolila demande également aux politiques de faire des choix clairs pour le rétablissement de l'égalité sociale devant l'école et de tenir le cap sans en changer tous les deux ou trois ans.

**Rolande Figuière, adjointe au maire de Chanteloup-les-Vignes**, explique comment la prévention et la prise en charge du décrochage s'inscrivent dans un programme de réussite éducative, com-



prenant une palette d'outils de soutien à la scolarité et à la parentalité, et de multiples actions d'accès à la culture, au sport et aux loisirs. Elle revient sur un dispositif imaginé à une époque où le collège (500 élèves) connaît plus de 200 exclusions par an, pour proposer aux enfants exclus une autre école que celle de la rue. Avec un partenaire majeur (le Département, financeur à 80%) et un opérateur spécialisé (la Fondation d'Auteuil).

**Christophe Bonhomme et Dorothee Grone, de la Fondation d'Auteuil**, détaillent les ambitions du Pôle accueil Jeunes (PAJ) : redonner aux jeunes en échec scolaire le goût d'apprendre, la confiance et l'estime de soi. Et redonner à leurs parents tous les moyens d'une co-éducation réussie... Avec 4 types de prestations :

- un accueil éducatif de jour, alternative temporaire à la scolarité des jeunes exclus de leur établissement
- un accompagnement individualisé scolaire et extrascolaire
- un lieu d'écoute physique et téléphonique
- un soutien aux parents dans leurs responsabilités éducatives et parentales.

**Gérard Chauveau, chercheur en sciences de l'éducation**, revient sur le dispositif « Coup de pouce CLE » inventé à Colombes voici 20 ans. Dispositif qui concerne aujourd'hui 280 villes en France, 2000 clubs et 10 000 enfants. L'idée est simple : aide à la maîtrise de la lecture et de l'écriture proposée sur la tranche 16h30/18h00, aux enfants de CP repérés comme fragiles. Au total, une heure de plus chaque soir, par groupes de 5, en

séquences d'activités variées et ludiques, en articulation étroite avec les maîtres et les familles. Une heure qui remet sur le chemin de la réussite scolaire 80% des élèves en bénéficiant. Et « remet les enfants, leurs parents et leurs enseignants dans une même dynamique de réussite éducative. »

## Réformer les rythmes scolaires et sociaux d'éducation pour la réussite de tous

**Yves Durand, député du Nord, ancien maire de Lomme**, relate l'expérience lommoise (testée dans une école avec des enseignants volontaires) qui a consisté à étaler la semaine sur 5 jours en profitant du temps libéré pour proposer des activités éducatives périscolaires. Résultat 2 ans après : des enfants plus heureux avec de meilleurs résultats scolaires, des enseignants et des éducateurs motivés, des parents convaincus par l'expérience, un dialogue fécond autour de l'école. À la clé : un long temps d'organisation matérielle et de coordination pédagogique, une utilisation intensive des structures locales, un partenariat indispensable entre acteurs. « La réforme des rythmes scolaires offre donc des chances supplémentaires à la réussite de tous, même si elle n'en est pas l'outil unique ». Combien ça coûte ? « 800 € par enfant et par an pour une école, mais entre 250 et 300 € si l'on dispose déjà d'un système d'activités périscolaires et qu'on mutualise personnels et équipements ».

**Claire Leconte, enseignant-chercheur en chronobiologie à Lille 3**, distingue « réussite éducative » et « réforme des rythmes scolaires », et parle de « temps éducatifs scolaires et non scolaires ». Pour la psychologue chrono-biologiste, il faut remettre à plat les temps de l'enfant et instaurer une continuité éducative entre les responsables les prenant en charge. Le problème est donc moins dans la « durée » de la journée des enfants, que dans la valorisation des temps de réceptivité psychologique pour les apprentissages fondamentaux, la diversité des aptitudes personnelles sollicitées et la cohérence des différents temps éducatifs.

## Le projet éducatif de territoire, levier de la réussite éducative et sociale collective

**Frédéric Bourthoumieu, président de l'association nationale des acteurs de la réussite éducative**, soutient que la réussite éducative ne peut se réduire à la réussite scolaire ni à des dispositifs centrés sur l'école. Qu'elle implique une bienveillance éducative et une attention aux besoins spécifiques des enfants, une ambition permanente

d'émancipation, une valorisation des différentes compétences de chacun et de tous, une approche globale de l'éducation. L'expérience de la réussite éducative est aujourd'hui celle de la « pluri-professionnalité » : celle de tous les acteurs éducatifs -enseignants, travailleurs sociaux, médecins et psychologues scolaires, éducateurs, intervenants culturels ou sportifs, animateurs sociaux culturels, conseillers d'orientation, parents d'élèves... - ayant appris à travailler ensemble et à collaborer avec l'école. Et cette expérience partagée constitue aujourd'hui « le levier le plus sûr des projets éducatifs de territoire ».

**Jean Roucou, président de l'Association Prisme**, constate que les temps ont changé : non seulement la construction des savoirs n'est plus l'apanage de l'école, mais celle-ci ne peut plus se vouloir extra-territoriale sous peine de faillir totalement dans la mission qui est la sienne. Depuis 30 ans et sous des dispositifs divers, on a cherché à asseoir le projet éducatif sur une pluralité de disciplines et de compétences, une continuité éducative entre les interventions des professionnels. Si chacun sait reconnaître et respecter la « professionnalité » de l'autre, et si l'on prend le temps nécessaire à leur élaboration, les projets éducatifs de territoire seront de vrais outils de requalification territoriale et de transformation sociale.

**Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape, président de Ville & Banlieue**, souligne qu'en banlieue, les problèmes ne sont pas différents mais plus intenses qu'ailleurs. On dispose dans nos communes populaires d'un peu plus de savoir faire et de facilité à vivre ensemble et de plus d'habitudes de coopération, faute de moyens à mobiliser individuellement. Ce dispositif de la réussite éducative a permis un rattrapage des performances scolaires dans les ZUS, un accompagnement individualisé et global des enfants en difficulté, ainsi qu'une articulation plus cohérente des interventions éducatives, médicales et sociales. Il ne faut pas laisser ce dispositif se refermer aujourd'hui sur l'école. Il faut au contraire poursuivre la coopération et l'innovation. Accueillir les parents à l'école et pas seulement quand leurs enfants « dysfonctionnent ». Construire des projets éducatifs à l'échelle de tout notre territoire et pas seulement à l'échelle des quartiers.

**Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes**, remercie les participants et revient sur les points forts du projet éducatif local. D'abord, la requalification, la construction d'écoles et de lieux éducatifs pour une plus grande mixité sociale, parce que « l'éducation constitue la clé du retour à l'attractivité de nos quartiers ». Par un travail com-

mençant dès le plus jeune âge et se poursuivant au-delà de 16 ans, « car les risques de rupture sont particulièrement forts entre 16 et 18 ans ». Enfin, par un dispositif global de réussite éducative qui « donne espoir et dignité aux générations futures et aux citoyens de demain ».

### Conclusions et clôture

**François Lamy, ministre délégué à la Ville**, réaffirme que les PRE comptent parmi les actions les mieux réussies de la politique de la ville et que l'ACSé continuera de leur consacrer un quart de son budget. En contrepartie de leur engagement, les coordonnateurs de la réussite éducative seront associés à l'élaboration des prochains contrats de ville et la formation des maîtres sera complétée en matière de réussite éducative et de partenariat.



**George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative**, salue l'initiative et remercie les partenaires et participants à cette journée. « Consciente de l'énergie et de la cohésion existant sur le terrain autour des projets éducatifs et autour de l'action des élus locaux en ce domaine », elle veut y voir un terrain favorable à la poursuite des programmes de réussite éducative et à l'émergence de projets éducatifs de territoire. Avant de détailler l'action et les défis du gouvernement contre le décrochage scolaire, pour mieux associer les parents ou pour la rénovation pédagogique du système scolaire.

15 mai

## Journée nationale sur la réussite éducative

### La Sorbonne

Placée sous le triple patronage de Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, de George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative, et de François Lamy, ministre délégué à la Ville, cette rencontre inédite entendait rassembler, dans un lieu emblématique de notre tradition universitaire et culturelle, l'ensemble des partenaires de la réussite éducative.

« Comment s'accomplit la promesse républicaine d'égalité qui demeure l'idéal de l'École ? ». Voilà l'interrogation solennelle sous laquelle George Pau-Langevin plaçait d'entrée de jeu ses réflexions liminaires, avant que ne s'engagent les deux débats de plénière.

### « Dynamique territoriale et réussite éducative »

Claude Dilain, ancien maire de Clichy-sous-Bois et sénateur de Seine-Saint-Denis, représentait Ville & Banlieue à cette table ronde, à laquelle participait également Frédéric Bourthoumieu, président de l'Association nationale des acteurs de la réussite éducative (ANARÉ), aux côtés des sociologues Agnès van Zanten et Jacques Donzelot.

Parler de « réussite éducative » n'est peut-être pas aussi consensuel qu'il y paraît à première vue, car cela revient à privilégier une approche collective et territoriale des politiques éducatives. Cela conduit à réexaminer les conditions de vie globales des habitants, à s'interroger sur les moyens d'accompagnement de la scolarité et à proposer que le maire ou son coordonnateur à l'échelon local puisse piloter un dispositif conçu a priori comme pluri-professionnel.



© Philippe Devernay-MEN

La réussite éducative conduit inéluctablement à reconsidérer l'institution scolaire pour privilégier la stabilité des équipes et l'innovation pédagogique, l'autonomie des établissements et l'adoption de modes de fonctionnements plus souples. Avec des intervenants médico-sociaux, artistiques, culturels et sportifs, des encadrants éducatifs multiples... Les enfants et leurs familles comme partenaires actifs au cœur du dispositif. Une petite révolution !

### « Réussite éducative : quels enjeux pour les familles ? »

C'est Pierre-Yves Madignier, président d'ATD Quart Monde, qui portait la voix des milieux défavorisés et des banlieues dans cette table ronde, aux côtés de chercheurs et du directeur général de l'enseignement scolaire du ministère.

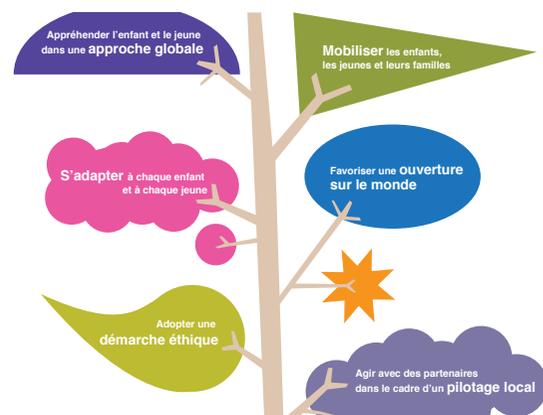
Au-delà des clivages idéologiques sur la place respective de l'institution et des familles, l'accord s'est fait autour du point d'équilibre à trouver entre participation des parents et « privatisation » de la chose scolaire. Comment associer sans infantiliser, dialoguer à parité, aider les parents à aider leurs enfants... sans abandonner l'idéal de l'émancipation de tous par l'instruction et le savoir ? La discussion a permis d'ouvrir certaines pistes : encourager les travaux collectifs et la coopération, travailler sur

l'orientation ainsi que sur des modes d'évaluation plus positifs et gratifiants.

« L'école de la République n'appartient à personne en particulier, et l'éducation est l'affaire de tous. C'est pourquoi nous devons apprendre à mieux travailler avec les familles, avec les collectivités locales, avec les associations, avec les autres administrations. Nous devons faire circuler un nouvel esprit de respect, d'écoute et de coopération... La formation de l'homme complet et du citoyen de demain nous incombe collectivement et il nous revient donc d'encourager toutes les initiatives innovantes qui permettront de progresser vers une éducation plus juste ». C'est par ces mots que Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale a conclu ce premier événement national... devant un amphithéâtre appelé à se réunir de nouveau sous d'autres formats nationaux ou décentralisés.

# Un Observatoire pour outiller la Réussite éducative Ville & Banlieue au Conseil d'orientation du POLOC

19 juillet



George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite éducative, et François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville - représenté par Laurence Girard, directrice de l'ACSé - ont signé le 19 juillet la convention créant l'Observatoire des politiques éducatives locales et de la réussite éducative, confié à l'Institut français de l'éducation (IFÉ).

La poursuite et la relance des programmes de réussite éducative (PRE), des projets d'établissements et projets éducatifs locaux (PEL) comme la dynamique des projets éducatifs de territoire (PEDT) encouragée par la loi de Refondation de l'École, appellait un accompagnement scientifique et technique de la part de l'État. Le Pôle d'analyse des politiques éducatives locales (POLOC) répond à cette nécessité.

L'Observatoire a ainsi vocation à recenser et à diffuser, pour les mutualiser, toutes les pratiques innovantes se réclamant de la réussite éducative. Outil d'observation, de capitalisation des bonnes pratiques, outil de recherche et d'évaluation, le POLOC devra contribuer à l'animation du réseau des acteurs ainsi qu'à leur formation continue.

# Pacte pour la Réussite éducative : le pari de la co-éducation

15 octobre

George Pau-Langevin a signé le 15 octobre avec 5 autres ministres, 6 associations d'élus, dont Ville & Banlieue, et d'autres partenaires comme l'Association nationale des acteurs de la réussite éducative (ANARE), le Pacte pour la réussite éducative.

Premier objectif de ce texte, **féderer et mobiliser l'ensemble des acteurs** autour de la réussite éducative. Reconnaissance explicite du rôle irremplaçable que jouent dans ce processus les parents des élèves concernés, comme les collectivités et les associations locales.

Deuxième objectif, **rappeler les principes clés de leur action commune**, en faisant entrer dans le vocabulaire commun des termes jusqu'alors trop peu usités : recherche de complémentarité et de cohérence entre tous les partenaires de l'éducation, participation indispensable des enfants et des familles, souplesse et adaptation du système aux difficultés réelles de tous les enfants, bienveillance et estime de soi au cœur de toute action éducative, ouverture au monde comme horizon de toute intervention pédagogique.

Troisième objectif, **donner une assise à la gouvernance éducative locale**. Ce pacte ayant vocation à être décliné localement par tous les acteurs, dans des types et des périmètres d'action correspondant à leur volonté et à leurs besoins, il était fondamental de pouvoir donner un sens commun à leur intervention pour assurer une éthique partagée au collectif, conjuguer l'action de chacun et la cohérence globale, la politique publique et l'accompagnement individualisé et l'amélioration des apprentissages fondamentaux, avec une meilleure socialisation des enfants et des familles bénéficiaires.



© Philippe Devernay-MEN

15 octobre

# Refondation de l'École : l'An I de la Réforme

## Les directions que nous approuvons

### Vouloir la réussite pour tous.

La loi Peillon réaffirme l'objectif de « réduire par deux la proportion des élèves qui sortent du système scolaire sans qualification et amener tous nos élèves à maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire ». Or, nous savons que notre système scolaire s'avère très performant pour ceux qui y réussissent bien... mais qu'il laisse dans l'échec scolaire une forte proportion d'élèves, notamment parmi ceux issus des milieux populaires. Faire réussir tous les enfants est donc pour nous un objectif prioritaire.

### Combattre les inégalités précoces.

Nous sommes très favorables à la scolarisation/socialisation à 2 ans, car nous savons que les inégalités d'apprentissage se creusent à cet âge précoce. L'article 5 de la loi prévoit de « généraliser la possibilité d'accueil en maternelle des enfants de moins de trois ans dans des conditions particulières et adaptées à cette scolarisation précoce... en priorité en environnement social défavorisé ».

### Relancer l'éducation prioritaire en évaluant l'efficacité du dispositif.

Nous en avons fait une priorité dans nos 120 propositions. La loi, qui entend « réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors éducation prioritaire », va dans le bon sens. Mais la question des voies et moyens demeure.

### Réformer les temps scolaires et éducatifs.

Nous sommes a priori très favorables au principe de cette réforme, même si nous sommes aujourd'hui convaincus que toutes les difficultés de sa mise en œuvre ne sont pas levées. Nous pensons qu'une politique de l'égalité scolaire et éducative ne peut se résumer à la réforme des temps d'éducation très médiatisée aujourd'hui.

Améliorer et sécuriser les conditions de la vie scolaire : conditions d'accueil et de travail, accompagnement et suivi global des élèves, articulation avec le périscolaire. À quoi nous souhaitons adjoindre le travail entrepris sur la sécurisation des établissements scolaires dans les quartiers, grâce aux auxiliaires de prévention et de sécurité, et le renforcement de l'encadrement adulte.

### Conforter les équipes enseignantes et d'encadrement.

Nous confirmons que nous en avons davantage besoin dans les établissements de banlieue. La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), le rétablissement de l'année



de stage pour les jeunes professeurs, la restauration de 60 000 postes sur la durée de la législature et leur affectation prioritaire sur l'enseignement du premier degré... sont donc pour nous de bonnes mesures, à condition qu'elles bénéficient d'abord aux quartiers de la géographie prioritaire. C'est pourquoi nous nous félicitons de la création des « emplois d'avenir professeur » prioritairement destinés aux jeunes des quartiers.

### Ce sur quoi nous voulons aller plus loin

#### L'association des parents à la réussite scolaire.

Certes le texte de loi prévoit d' « associer plus clairement les parents d'élèves à des décisions qui concernent la scolarité de leurs enfants et même de leur faire une place plus large au sein même des établissements scolaires ». Le pacte de la réussite éducative les désigne également comme « premiers éducateurs et partenaires à part entière » de la réussite de leurs enfants. Or il y a, dans les quartiers populaires, un enjeu démocratique fondamental d'égalité devant la réussite scolaire car de très nombreuses familles se trouvent socialement et culturellement éloignées de l'école. Et nous savons qu'il faudra vaincre de nombreuses résistances pour progresser en ce domaine.

#### La lutte contre le décrochage individuel et la ghettoïsation des établissements.

« Dans le second degré, dit la loi, les moyens nouveaux seront en priorité consacrés à la mise en place dans les collèges, de dispositifs pédagogiques adaptés à l'hétérogénéité des publics et de parcours favorisant la réussite de tous les élèves. Dans les lycées professionnels, ils permettront de garantir à tous les élèves un diplôme au moins de niveau V, d'améliorer la réussite au baccalauréat professionnel, de mieux sécuriser les parcours et de lutter contre le décrochage scolaire ». Le dispositif de la deuxième chance va être renforcé. Et le ministre a déjà proposé un dispositif visant à diviser par deux le nombre de décrocheurs. Il faut pour nous aller au-delà et tout doit être mis en place pour diversifier les publics des établissements, relever le niveau et l'image des plus dégradés : carte scolaire, filières d'enseignements, sections d'excellence, choix d'options, mesures de soutien surtout, etc.

#### L'innovation pédagogique.

Les décrocheurs sont aussi ceux qui n'ont pas su trouver d'intérêt à l'école parce que les pré-requis pédagogiques et socioculturels de l'institution ne leur étaient pas adaptés. Pour cela, les établissements prioritaires doivent être à la pointe de l'innovation pédagogique (ils le sont souvent déjà parce que les enseignants se trouvent contraints d'apprendre à enseigner autrement... mais avec des moyens encore trop réduits). Ils doivent travailler plus qu'ailleurs avec les partenaires du secteur sanitaire et social mais aussi avec ceux des sports et de la culture. Les travaux de groupes, projets transversaux, hors les murs, multi-partenariaux, doivent se développer. Innovation, imagination, ouverture, doivent être mises au service de la réussite de tous.

#### La promotion d'une véritable politique de la langue, dans les établissements de banlieue.

Avec deux priorités : d'abord, le renforcement des compétences en français, fondamental pour le devenir scolaire, social et citoyen des enfants et de leur famille ; ensuite, la valorisation scolaire du « multilinguisme », potentiellement plus développé qu'ailleurs et constituant une ressource locale à développer et à cultiver.

>>>

#### La mise en place d'un service public de l'orientation.

L'orientation est une épreuve socialement très discriminante. L'école se revalorisera grandement aux yeux des familles de banlieues en proposant, dans le cadre de l'institution publique, un service d'orientation universel et gratuit très « professionnel ». La formation des personnels dévolus à cette mission doit pour cela être réexaminée et renouvelée.

12 décembre

## Rythmes scolaires : premier retour d'expérience

Ville & Banlieue a réuni plus d'une vingtaine de personnes, élus et techniciens, pour un premier retour d'expérience des villes ayant mis en place les temps d'activités périscolaires (TAP) dès septembre 2013. Étaient présents pour rendre compte de l'opération, des représentants des villes de Feyzin, Grande-Synthe, Creil, Gonesse et Saint-Jean-de-la-Ruelle. Que retenir de leurs propos, alors que la réforme continue de diviser l'opinion ?

#### Un sujet à risques

Ceux qui se sont lancés dès septembre 2013 l'ont souvent fait pour éviter d'en faire un objet de polémique électorale. Tous ont dû déployer une forte communication pour informer, expliquer, rassurer leurs partenaires en début de parcours. Quant à la concertation publique, certains en ont fait un préalable, d'autres non ; plusieurs ayant choisi de contractualiser avec l'institution scolaire plutôt que d'entrer dans d'interminables controverses avec les opposants à la réforme.



© Guillaume Liberge

#### S'organiser de façon nouvelle

En matière d'horaires, plusieurs villes ont choisi de s'organiser comme Paris, en regroupant les TAP en deux séances d'1h30, deux fois par semaine. S'agissant des lieux, certaines villes ont expliqué avoir privilégié les lieux municipaux hors l'école, pour ne pas mélanger les genres. Principal défi pour elles ? Le recrutement rapide d'intervenants et d'animateurs compétents. Si les ATSEM ont bien joué le jeu de la réforme, s'impliquant fortement dans les activités, il a aussi fallu recruter ou désigner des référents et des coordonnateurs, pour aider à articuler sur le terrain, au quotidien, les activités scolaires et périscolaires. En plusieurs endroits, des parents d'élèves ont été recrutés au sein des équipes d'animation.



© Guillaume Liberge

Des activités de « découverte », entre garderie et enseignement nouveau. Les TAP doivent aussi trouver leur juste place au sein des activités proposées à l'enfant. Ainsi, plusieurs témoins ont dit chercher avant tout à vouloir « donner envie », « faire découvrir » des activités sportives, artistiques ou culturelles aux enfants, sans prétendre les enseigner comme dans un club ou un conservatoire.

## Succès

Au bilan positif de la réforme, son succès auprès des enfants, qui sont 75% ou 80% à s'y être inscrits ; un plébiscite qui convainc aussi, quoi qu'en disent les médias, nombre de parents. Succès encore, la participation des enseignants ici ou là, et le dialogue entre les membres de la communauté éducative, enseignants des écoles et animateurs des TAP. Enfin, la volonté évoquée par plusieurs villes de s'appuyer sur cette expérience pour bâtir le projet éducatif de territoire.

## Limites et questions

La fatigue ou la perte de repères, souvent évoquées par les détracteurs de la réforme ? Cela dépend des âges et des lieux... même si la maternelle semble imposer trop de contraintes pour se prêter à une telle réorganisation. Il reste que le coût de la réforme aura peut-être raison des ambitions locales dans les villes pauvres, avec des surcoûts de 150 à 200 € par élève, pour une dépense globale d'au moins 300 € par enfant. Tel est pour nous le risque principal : faute de voir pérenniser le fonds d'amorçage ou l'aide aux villes en DSU-cible, certaines villes pourraient être contraintes de réduire la voilure... là où leurs écoliers en ont justement le plus besoin. Ville & Banlieue sera vigilante et offensive sur ce point.

## Réformer l'éducation prioritaire

Ville & Banlieue se félicite que la réforme de l'éducation prioritaire fasse partie intégrante de la Refondation de l'école, même si la loi d'orientation ne le détaille pas.

La concertation engagée qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de novembre 2013 à travers les Assises a fait apparaître le désir d'une éducation prioritaire plus juste, plus efficace et mieux dotée. Seule certitude à ce jour : aucun des grands sujets ne sera laissé de côté au cours de cette discussion : les pratiques pédagogiques et éducatives, l'accompagnement et la formation des personnels, les modalités du travail partenarial en équipe ou en réseau, le pilotage et l'évaluation, l'affectation des moyens, la carte de l'éducation prioritaire.

Les ministres proposeront des orientations pour l'évolution de la politique de l'éducation prioritaire début 2014, pour une mise en place progressive à partir de la rentrée 2014.

# 30 ans d'éducation prioritaire : quels enseignements ?

Lancée en 1982 par Alain Savary avec le dispositif des ZEP, puis relancée par Lionel Jospin en 1990, la politique de l'éducation prioritaire n'avait jamais fait l'objet d'une évaluation globale. C'est maintenant chose faite, avec le rapport de diagnostic remis au ministre en juillet 2013 dans le cadre de la modernisation de l'action publique. Conclusions ?

**Des dispositifs emblématiques mais une géographie trop figée.** Après les ZEP et les REP, les RRS et autres dispositifs ECLAIR. Mais si les sigles ont évolué, la carte de l'éducation prioritaire a peu intégré l'évolution de terrain ; l'harmonisation annoncée entre les territoires prioritaires de l'Éducation nationale et ceux de la Ville sera donc bienvenue.

**Un effort budgétaire... tout relatif.** Le ministère consacre 1,131 milliard d'euros par an à l'éducation prioritaire, essentiellement en diminution du nombre d'élèves par classe. Les indemnités n'ont pas permis d'attirer les enseignants les plus motivés et cette somme ne représente finalement qu'1,8% du budget de l'Éducation nationale... pour 20% des élèves.

**Des objectifs loin d'être atteints.** Stables en primaire, décevants dans le secondaire, la réduction des écarts de réussite entre établissements reste un défi d'avenir.

**Des leviers efficaces.** Avec ce rapport, on sait désormais mieux quoi faire contre l'échec scolaire : identifier les difficultés des publics, intervenir dès la maternelle, bâtir ensemble une école sécurisée et protectrice, développer le travail collectif, attirer ou retenir les enseignants motivés et efficaces, piloter le dispositif de façon concrète et non technocratique. À l'institution et aux acteurs de terrain de pouvoir désormais s'en saisir...



## Développer le numérique à l'école

« Les technologies numériques sont en train de transformer le système éducatif. Il s'agit d'une transformation radicale des modes de production

et de diffusion des savoirs, mais aussi des rapports sociaux. La maîtrise des technologies numériques est essentielle pour que les élèves puissent s'en servir dans leurs études et leurs loisirs et s'insérer dans une société intégrant de plus en plus ces technologies. L'école doit prendre en charge cette éducation au numérique pour éviter que ne se creuse une fracture numérique, vecteur de nouvelles formes d'inégalités » : tels sont les constats et ambitions de la loi sur la Refondation de l'école. Nous les partageons. Mais nous voulons que sa mise en œuvre repose sur des objectifs opérationnels et un partage acceptable des responsabilités entre État et collectivités, qu'elle soient proportionnées aux moyens de communes et ne les entraîne pas dans des dépenses non maîtrisées. C'est pourquoi nous nous sommes engagés avec nos partenaires des autres associations d'élus, dans l'organisation d'une Journée nationale d'échanges sur le numérique à l'école (communiqué de presse ci-dessous).

Lyon  
École Normale Supérieure

05  
décembre

Communiqué de Presse

Quelle gouvernance pour le service public du numérique éducatif ?

*La première "journée du numérique à l'École" s'est déroulée le 5 décembre 2013 à l'ENS de Lyon. Organisée par les associations d'élus (AMGVF, ADF, AMF, AMRF, RFVE, Ville & Banlieue, Villes Internet), avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministre délégué en charge de l'Économie numérique et la Caisse des Dépôts, elle a été l'occasion d'échanger sur la question de la mise en œuvre du service public du numérique éducatif. De nombreux sujets ont été abordés, de la répartition des financements et des réponses industrielles aux besoins des établissements et des collectivités, à la nécessité d'une réflexion partagée sur la formation des enseignants et des agents des collectivités à l'utilisation des outils mis à leur disposition.*

*Le nouveau service public du numérique éducatif, créé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, ouvre l'opportunité d'initier une nouvelle démarche de gouvernance, concertée, entre tous les niveaux de pouvoir public, permettant d'associer pleinement les collectivités territoriales, en dehors de la pédagogie, aux décisions de l'État en matière de développement du numérique à l'école.*

*Le ministère de l'Éducation nationale a ainsi présenté*

*la politique numérique du ministère - notamment la création en son sein de la Direction du numérique (...) Quant aux collectivités territoriales, leur implication a été démontrée au travers de projets significatifs comme la mutualisation des services d'éducation grâce à l'action conjointe au sein de Somme-Numérique du Conseil Général et d'Amiens Métropole, le THD dans toutes les écoles de la communauté de communes Maremne dans les Landes, le territoire numérique pour les lycées du Nord-Pas-de-Calais ou l'équipement progressif de toutes les écoles comme à Lyon ou à Meudon.*

*Lors d'une table ronde rassemblant les représentants des associations d'élus et de la Caisse des Dépôts, avec la rectrice de Lyon, Mme Françoise Moulin Civil, et conclue par Mme Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'innovation et au numérique, il a été convenu de poursuivre ce travail de concertation en vue de définir les conditions de création d'une gouvernance du service public du numérique éducatif respectueuse des compétences de chacun (plateforme numérique de bonnes pratiques ou charte).*



## Illettrisme, grande cause 2013

Les premières assises nationales et européennes de lutte contre l'illettrisme se sont tenues à Lyon les 13, 14 et 15 novembre, assises auxquelles a participé Ville & Banlieue.

À cette occasion, George-Pau Langevin, ministre délégué chargée de la réussite éducative, a lancé un plan de mobilisation de l'Éducation Nationale pour vaincre l'illettrisme qui touche près de 2,5 millions d'adultes en France.

La mise en œuvre concrète de ce plan se fera par la publication d'une circulaire, l'édition d'un kit pédagogique et la création de « binômes de référents académiques du premier et du second degré » pour une meilleure continuité de la prise en charge.

Le plan prévoit aussi d'élargir les missions du référent départemental pour la « maîtrise de la langue » à la prévention de l'illettrisme, de promouvoir les actions éducatives familiales sur le territoire et de mettre en place un cadre national d'action entre Éducation nationale, Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et partenaires (associations, fondations, entreprises, etc...)

Depuis décembre 2013 Ville & Banlieue a intégré le comité consultatif de l'Agence.

# jeunesse et citoyenneté

• **18 juillet**

Claude Dilain, sénateur de Seine-Saint-Denis et Jean Pierre Duport, préfet, remettent à Valérie Fourneyron, leur rapport « Pour une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les associations »

• **12 octobre**

5<sup>èmes</sup> Rencontres du Civisme et de la Citoyenneté de Chenôve

# De nouvelles propositions pour la vie associative

18 juillet



© Hervé Hamon

Paris

Missionnés en janvier par Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, pour relancer la charte d'engagements réciproques État/Collectivités/Associations signée en 2001 par Lionel Jospin - Claude Dilain, sénateur, et Jean-Pierre Duport, préfet, lui ont remis leur rapport le 18 juillet.

Signée à l'occasion du centenaire de la loi de 1901, la Charte de 2001 avait souffert d'un déficit de portage politique et du désintérêt des collectivités, une petite poignée d'entre elles seulement l'ayant à l'époque déclinée à leur échelle. Avec une méthode nouvelle consistant à associer ces collectivités - qui assurent à elles seules 1/4 du financement public des associations - à la concertation comme à la signature de la nouvelle Charte.

Trois lignes de force se dégagent nettement des préconisations de ce rapport.

• **Garantie politique.** Aux termes de cette Charte, l'État devrait s'engager d'abord à créer **un poste de délégué interministériel à la vie associative**, rattaché au ministère des sports et placé auprès du Premier ministre, pour valoriser la vie associative au sein de toutes les politiques publiques. Au plan

financier, il devrait à la fois maintenir le régime fiscal des dons et du mécénat, et utiliser les nouvelles marges du droit communautaire en faveur du financement des associations.

• **Transparence, simplification des procédures, éthique démocratique.** Il est recommandé à la puissance publique - État et collectivités - de respecter l'autonomie des associations, de rendre plus lisibles et transparents les critères d'attribution des subventions, de simplifier les procédures réglementaires, de créer des lieux d'accueil et de conseil pour accompagner les associations dans leurs obligations administratives. Enfin, le rapport demande que tout soit mis en œuvre de part et d'autre pour que les associations ne fassent pas écran à la présence des habitants, des usagers et des citoyens au sein des instances de concertation ; et pour qu'elles fonctionnent elles-mêmes de façon plus démocratique : en limitant le cumul des mandats, en veillant à la parité femmes/hommes au sein de leurs instances, en luttant contre toutes les formes de discriminations.

• **Professionnalisation et développement de l'emploi.** En dernier lieu, il est demandé à l'État et aux associations de jouer pleinement le jeu de la formation des bénévoles afin de permettre dans le secteur associatif la création d'emplois de qualité : emplois associant entre autres, l'acquisition de compétences transférables à d'autres activités, des conditions d'exercice et de rémunération attractives, des garanties statutaires et une certaine forme de durabilité.

12 octobre



© Ville de Chenôve

## Les 5<sup>èmes</sup> rencontres du Civisme et de la Citoyenneté de Chenôve

Chenôve (21)

Lancées voici 5 ans par Jean Esmonin en présence de Claude Dilain, alors président de Ville & Banlieue et de Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape, ces Assises se voulaient déjà, à l'échelle locale, une réponse aux mouvements de colère, de rupture, de repli, de désespérance et parfois d'intolérance qui avaient secoué les banlieues depuis les émeutes de l'automne 2005.

Depuis, elles ont donné lieu à **une Charte locale** visant à promouvoir le civisme, la citoyenneté et le vivre ensemble, à valoriser les engagements individuels et ceux de la Ville, à informer les citoyens et toucher l'ensemble des générations, à fédérer les différents acteurs autour des grandes priorités municipales pour construire le Chenôve de demain.

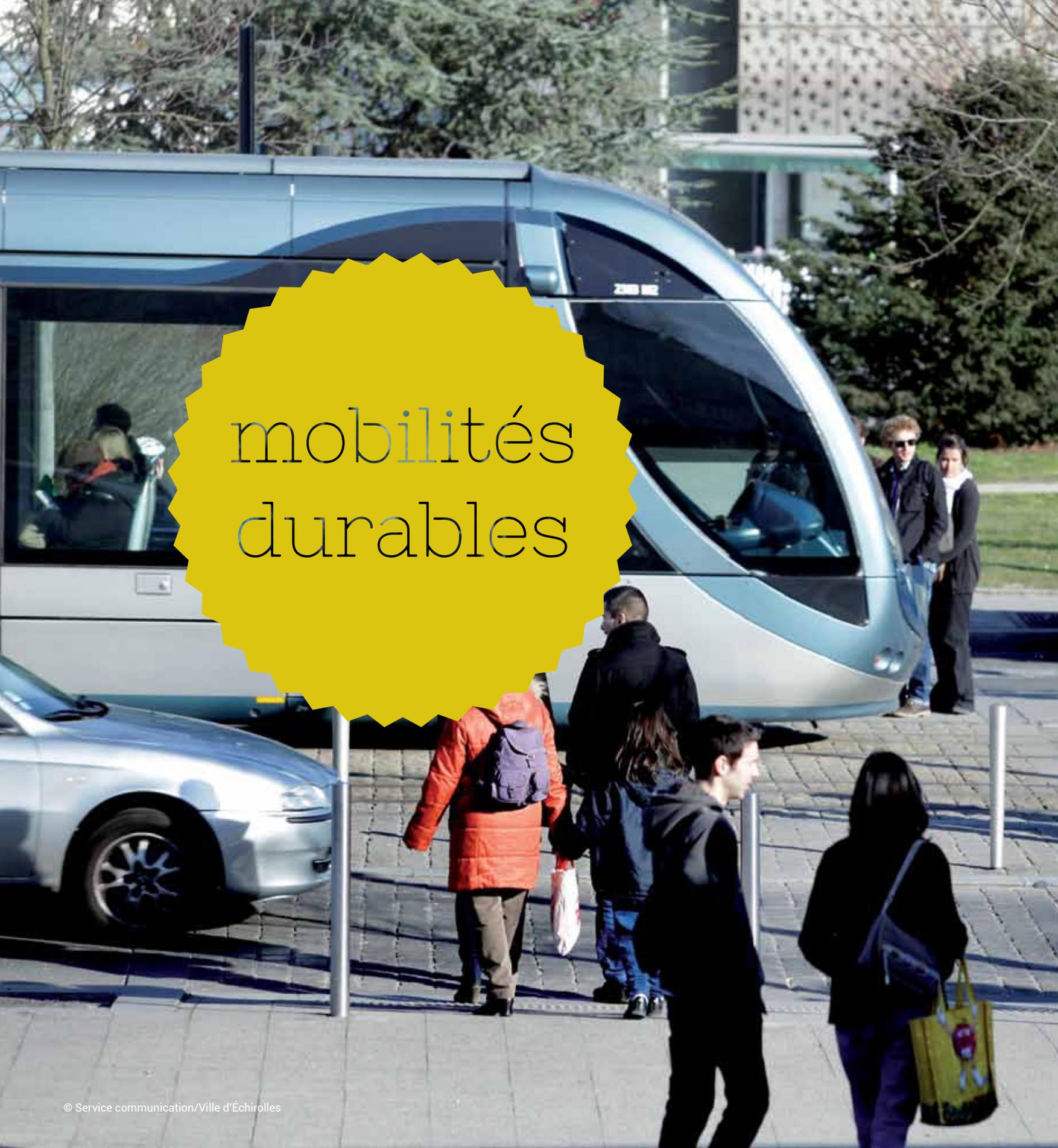
Elles ont aussi donné lieu à **un réseau de citoyens-relais**, acteurs volontaires de la commune souhaitant contribuer par leur action personnelle à promouvoir les valeurs civiques, laïques et républicaines sur le territoire de la commune, en lien avec la municipalité.

**Un appel à toutes les formes d'engagement.** À travers ces 5<sup>èmes</sup> rencontres, la Ville souhaite plus que jamais « ouvrir un espace de réflexion et de

discussion pour fédérer les énergies, pour susciter au sein de la population de tous âges et de toutes conditions, une véritable prise de conscience sur la nécessité de s'engager, de passer du rôle de simple consommateur spectateur, à celui d'acteur à part entière de la vie de la collectivité dans laquelle il évolue ».

**Un combat pour la laïcité.** Dès lors, s'agit-il d'une tradition républicaine désormais bien ancrée dans l'agenda de Chenôve ? Pas seulement. En mettant l'accent sur la laïcité, Chenôve salue l'initiative du ministre de l'Éducation nationale concernant la laïcité à l'école. Elle rappelle également que la laïcité offre la meilleure garantie à la liberté de conscience et d'opinion, permet l'égalité réelle des droits, assure la fraternité entre les femmes et les hommes au-delà des différences d'origine ou de religion. Comme le dira encore Jean Esmonin ce jour là, « la laïcité est tout simplement capable de rendre notre société plus juste, plus généreuse, plus solidaire, plus humaine. Ce n'est pas rien dans les temps actuels... »

Au terme de longs mois d'imprécations et de rejets autour du mariage pour tous, et au moment où de nouvelles surenchères se font jour autour de l'interdiction des signes religieux dans l'espace public, ce n'est effectivement pas rien.



# mobilités durables

repères

- **23 avril**  
Audition de Ville & Banlieue  
par la Commission Mobilité 21
- **29/31 mai**  
20<sup>ème</sup> congrès du Club des villes  
et territoires cyclables à Nice.  
Chantal Duchène représentait  
l'Association



23 avril

© Assemblée Nationale

## « N'oublions pas les transports du quotidien ! » Ville & Banlieue en commission « Mobilité durable » de l'Assemblée

### Assemblée Nationale

Auditionnée le 23 avril par la Commission présidée par Philippe Duron, Ville & Banlieue a défendu des positions très fortes par la voix de Chantal Duchène, présidente de la commission « Développement durable » au sein de l'association.

#### Priorité aux transports du quotidien et à la réduction des inégalités devant la mobilité!

L'association se félicite de la nouvelle approche qui prévaut au sein du gouvernement, intégrant la notion de « services rendus aux usagers », les transports du quotidien, la rénovation des réseaux existants aux transports du quotidien, la réduction de la fracture territoriale et la rénovation des réseaux existants.

**Pour un retour de l'État aux côtés des agglomérations,** comme financeur du transport en commun, celui-ci devant impérativement prendre en compte

les problématiques spécifiques des habitants de banlieue: horaires atypiques, déplacements de banlieue à banlieue, liaisons entre les quartiers en difficulté et les pôles d'emploi.

**Un effort pour la qualité de vie en banlieue...** qui passera par la résorption des nuisances liées aux infrastructures routières et ferroviaires dans les quartiers populaires de périphérie qui paient un lourd tribut à la desserte des agglomérations.

**Transport ferroviaire: pour le train du quotidien et pas seulement pour les LGV!** Les RER, Transilien, méritent ainsi autant d'attention et d'investissement que les grandes infrastructures régionales et nationales.

Nous ne serons pas des ennemis de la route si la modernisation des infrastructures routières réserve toute leur place à l'autocar à haut niveau de service et au covoiturage.

## 20<sup>ème</sup> Congrès des villes cyclables: « Le vélo, inventons la vie qui va avec! »



29 au 31 mai

© DR

### Nice

#### Le vélo, une idée devenue majeure

Pour sa 20<sup>ème</sup> édition, le congrès du Club des villes et territoires cyclables s'est déroulé à Nice, les 29, 30 et 31 mai, accueilli par la Métropole Nice Côte d'Azur. Au programme: le développement des villes et des modes de vie favorables à la pratique du vélo comme mode de déplacement urbain du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le congrès a permis de développer les échanges et les accords de coopération pour le développement de l'usage du vélo au quotidien, dans tous ses aspects: mobilité des personnes, transport de marchandises, activités de loisirs et de tourisme. En présence de nombreuses délégations d'associations et de représentants de métropoles étrangères d'Amérique, d'Europe ou d'Asie.

**Talents 2013.** Il a aussi permis de récompenser tous ceux qui par leur action individuelle et collective innovent pour faciliter l'usage et la pratique du

vélo. Cette année, le Grand Prix Talent du vélo a été décerné à la Cyclofficine de Paris. Et derrière cette appellation qui ne semble concerner que la ville capitale, se cache un véritable projet métropolitain impliquant deux villes de banlieue. Trois associations ont en effet été créées en Île-de-France: la première à Ivry-sur-Seine (94), la deuxième à Pantin (93) et la troisième à Paris. Répondant aux mêmes objectifs, les trois associations évoluent en réseau solidaire pour promouvoir le vélo dans la région et au sein de ces trois villes. Si la Cyclofficine de Paris est la première à avoir ouvert un atelier dans le XX<sup>e</sup> arrondissement en 2012, rassemblé plus de 600 adhérents et créé trois postes salariés, celle d'Ivry-sur-Seine dispose à présent d'un local qui devrait ouvrir dans les mois à venir tout comme celle de Pantin.

#### En banlieue aussi, les villes donnent le coup de pédale nécessaire.

Dans ce contexte, Chantal Duchène - présidente de la commission Développement durable de Ville & Banlieue et vice-présidente de la communauté d'agglomération Seine-Amont, conseillère municipale d'Ivry-sur-Seine - était donc doublement légitime à porter la voix des villes de banlieue.

#### Les besoins des habitants et habitantes de banlieue?

Des moyens de déplacement souvent tangentiels, de banlieue à banlieue, et souvent en horaires décalés pour les ménages, avec des budgets transports particulièrement serrés. Dans ces conditions, le vélo peut-il répondre à leur situation? Oui, mais pour des distances raisonnables seulement, à condition que tous puissent en apprendre l'usage, femmes et enfants notamment, et que les conditions permettent une pratique quotidienne.

Chantal Duchène en a donc appelé aux villes pour aménager des lieux de stationnement praticables dans les immeubles, comme dans l'espace urbain; sécuriser les voies de circulation; proposer des solutions financières: location longue durée, aide à l'achat... qui permettent de faire revenir le vélo en banlieue, où il était omniprésent avant la seconde guerre mondiale.

# questions de santé

À la veille des municipales, deux maires médecins de l'association débattent de la santé en banlieue.



© Joelle Dolle

à **Dominique Voynet**  
maire de Montreuil (93)

## 1/ Réactions-commentaires par rapport aux dispositifs mis en place par le Ministère

Les données nationales, locales et infra communales montrent bien la prégnance et même l'accroissement des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, en particulier en Seine-Saint-Denis.

Dans ce contexte, les dispositifs mis en place par le ministère vont dans le bon sens et apportent des réponses aux grands enjeux soulevés en matière d'accès à la santé, qu'il s'agisse de l'élaboration des Contrats locaux de santé, de la poursuite de la démarche des ateliers santé ville, ou encore de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 passée entre les différents ministères sociaux et le ministre délégué à la ville.

Ces dispositifs se heurtent toutefois aussi à des limites : les leviers en matière de démographie médicale me semblent encore trop restreints (Montreuil ne fait d'ailleurs pas partie des zones déficitaires identifiées par l'ARS) ; certains secteurs restent en grandes difficultés comme la santé scolaire ou la santé au travail ; plus largement, les élus locaux restent consultés de façon insuffisante dans les processus d'élaboration des politiques de santé. Cela plaide donc pour une amélioration du dispositif actuel de démocratie sanitaire, par un meilleur débat, une appropriation renforcée des enjeux par les élus, mais aussi les professionnels et les citoyens.

## 2/ Déclinaison à Montreuil

La ville de Montreuil a élaboré un contrat local de santé avec l'ARS et l'État, axé sur la prévention, la lutte contre les inégalités d'accès à la santé, et portant sur une approche très large de la santé. Les déterminants de santé sont ainsi pris en compte

dans le CLS comme l'habitat (saturnisme, lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique) ou la prévention des risques technologiques et environnementaux. De plus, la ville est adhérente au Réseau français des Villes Santé OMS, qui promeut une prise en compte globale de la santé et de ses déterminants.

La ville s'appuie sur de nombreux services, largement territorialisés, pour contribuer à l'amélioration de la santé de ses habitants (SCHS, CLIC, centres sociaux...). Les 5 centres municipaux de santé constituent en particulier un très fort atout, dans un contexte caractérisé par une pénurie croissante des professionnels de santé et leur inégale répartition sur le territoire.

La ville a contribué au rééquilibrage de l'offre de soins au bénéfice de quartiers particulièrement dépourvus, avec notamment la création d'un centre de santé sur le quartier Bel Air - Grands-Pêchers. Un centre social est également prévu sur ce quartier, qui proposera des permanences d'accès aux droits. Deux actions « nutrition » et « dépistage organisé du cancer du sein » ont été menées avec des groupes d'habitant(e)s sur un autre quartier de la ville, avec un accompagnement de l'atelier santé ville.

La santé mentale est également une priorité pour le CLS de Montreuil, avec la mise en place d'un poste à mi-temps de chargé de mission en santé mentale et la mise en place d'un conseil local en santé mentale. Par ailleurs, une action financée dans le cadre du CUCS prévoit l'intervention d'un accompagnement psychologique pour des jeunes et leurs familles dans trois quartiers dont deux en ZUS.

Enfin, une antenne de l'établissement public de santé Ville Evrard va s'implanter sur le territoire de Montreuil.

## 3/ Ce qu'il reste à faire, vos priorités

L'accès aux droits de santé reste une priorité pour la ville de Montreuil, par le développement d'un partenariat dans le cadre du groupe de travail réseau précarité du CLS, avec l'assurance maladie, afin d'éviter les ruptures de droits et le non recours aux soins.

Dans ce cadre, une formation est prévue pour 70 acteurs locaux socio-sanitaires environ (services

municipaux, associations, CHRS...).

Parallèlement, il est essentiel de maintenir dans les quartiers des permanences pour favoriser l'accès aux droits (CNAV, CAF, CPAM, CG...) pour des populations défavorisées et peu mobiles.

Dès 2014, une PASS ambulatoire sera expérimentée : l'objectif est la prise en charge des publics précaires et sans droit par un réseau d'effecteurs de soins (professionnels libéraux, Centres de Santé...) pour des consultations urgentes ; ce dans l'attente de l'ouverture des droits. Dans le cas de la non ouverture de ces droits, les effecteurs de soins seront financés par un fonds d'indemnisation. Cette action est soutenue par l'ARS et le CUCS.

Les leviers pour l'installation des professionnels libéraux sur le territoire de Montreuil restent encore très limités. En effet, le dispositif des Médecins Territoriaux de Médecine Générale ne concerne que les territoires référencés par l'ARS (soit quelques communes du 93). Or la Seine-Saint-Denis est en sous-démographie médicale par rapport à la région Île-de-France. La poursuite du rééquilibrage de l'offre de soins et de santé reste un objectif stratégique de l'administration municipale, mais de mon point de vue, un réel rééquilibrage de l'implantation des professionnels de santé impliquerait de revenir sur le principe de libre installation des médecins.

Par ailleurs, les hôpitaux, les centres de santé sont confrontés aux difficiles recrutements de praticiens. Les coopérations entre structures seront de plus en plus nécessaires dans les années à venir.

De même, le manque cruel de moyens ne permet pas ou peu de réaliser les bilans de santé par la PMI et en santé scolaire (manque d'infirmières scolaires, deux médecins scolaires en 2002, un seul aujourd'hui) et ne permet plus ou peu le travail partenarial et en réseau nécessaire. Il s'agit là d'un axe à renforcer.

Enfin, il est important de renforcer et mieux articuler les contrats et dispositifs existants et de prévoir un volet santé dans les futurs contrats de ville.

Et au-delà des politiques de santé ou sociales, il est essentiel que l'ensemble des politiques publiques (logement, emploi, éducation, urbanisme, cadre de vie, transports...) se fixent aussi comme objectif de contribuer à la santé et au bien-être de l'individu.



à Renaud Gauquelin  
maire de Rillieux-la-Pape (69)

### 1/ Réactions-commentaires par rapport aux dispositifs mis en place par le ministère

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville affiche la prise en compte de la pauvreté des habitants et la volonté d'une moindre inégalité des territoires, l'écart allant actuellement de 1 à 45.

La péréquation, les variables des dotations d'état, les politiques locales des EPCI fléchées vers les territoires en souffrance sont des leviers précieux.

La montée en puissance du droit commun est le 1<sup>er</sup> outil ; François Lamy, ministre en charge du dossier, l'a bien compris en contractualisant avec les grands ministères régaliens de l'Etat, avec déjà des résultats probants : éducation nationale, emplois francs, ZFU pérennisées deux ans de plus, zones de sécurité prioritaire...

Le domaine de la santé est souvent injustement sous-traité.

Ainsi, comment un bénéficiaire du RSA peut-il trouver un emploi même précaire, sans suivi (dentaire, ophtalmologique, psychologique parfois somatique) de médecine générale minimum ?

Comme toujours en médecine, on diagnostique, puis on choisit des axes thérapeutiques...

**\* Le diagnostic :** 2 à 3 fois moins de généralistes et 4 fois moins de spécialistes - un constat alarmant - en banlieue comparativement à l'ensemble de l'hexagone.

Les médecins fuient les régions du nord et de l'est, les communes périphériques, les secteurs économiquement sinistrés et donc socialement fragilisés... là où les besoins sont les plus prégnants (le besoin de soins d'un chômeur est 70 % supérieur à celui d'un actif). Dans nos banlieues, actuellement, 1 jeune sur 3 et 1 habitant sur 4 n'a plus accès aux soins, souvent pour des raisons économiques (dépassements d'honoraires, franchises, pas de service public de santé, délais d'attente alarmants dans des domaines comme l'ophtalmologie, la psychiatrie...) mais souvent aussi pour des raisons sociologiques : le soin n'est pas une priorité quand le chômage, les emplois précaires ou à temps partiel non choisi, le mal logement dominant la vie quotidienne de l'habitant et de tous ses voisins et amis, souvent depuis si longtemps, ou quand un décrochage social (parfois brutal) a sévi.

**\* L'approche thérapeutique :** elle ne peut qu'être multiple et adaptée au territoire tant les différences existent au sein même de ceux-ci.

Aujourd'hui médecins, infirmiers, aide soignants... ont opté pour la philosophie du salariat, du travail en équipe et de plateaux techniques performants. À l'opposé de ma génération de médecins d'il y a 30 ans.

### 2/ Déclinaison sur Rillieux-la-Pape

Création d'un centre de soins de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône à Rillieux-la-Pape ouvert en avril 2011 pour des bilans de prévention gratuits et ouverts à tous publics ;

En 2013 : 2118 assurés du Régime général sont venus réaliser un examen de santé ;

Parmi eux, 340 étaient âgés de 65 ans et plus et 725 étaient vulnérables selon le score EPICES.

(Score Epices : Indicateur de précarité des Centres d'examen de santé financés par l'Assurance Maladie)

Dans la ville nouvelle, un nombre de médecins assez significatifs est installé. Une offre de santé satisfaisante mais qui se heurte à la situation des habitant(e)s : importance du nombre de bé-

néficiaries de la Couverture Maladie Universelle (CMU), - ménages de plus de 60 ans - est un indicateur de la précarité.

D'après le diagnostic local de santé réalisé sur Rillieux-la-Pape en 2010 par l'Observatoire Régional de la Santé, la densité de médecins généralistes est de même niveau que sur l'ensemble du département avec 0,9 médecins pour 1000 habitants, mais en dessous de la densité observée sur Lyon (1,2‰).

La part de ces médecins conventionnés en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires) est en revanche plus élevée sur Rillieux-la-Pape avec 87% de l'effectif total, contre 64% sur Lyon et 75% dans le Rhône.

La densité des médecins spécialistes, notamment du fait de la présence de la Polyclinique dont les médecins exercent à titre libéral sur la commune, s'élève à 1,7 médecins pour 1000 habitants, et se rapproche donc de la densité lyonnaise (2%), la densité départementale étant plus faible.

Comme pour les généralistes, la part de spécialistes conventionnés en secteur 1 est plus élevée sur Rillieux-la-Pape avec 54% de médecins concernés, contre 33% sur Lyon et 41% sur le département...

### 3/ Ce qu'il reste à faire, vos priorités

Notre association souhaite une mobilisation forte des ARS (Agences Régionales de Santé) - ce qui n'est pas le cas actuellement - là où les besoins sont les plus prégnants : cela passe par l'aide à l'installation, l'aide au regroupement médical et paramédical, des exonérations fiscales et sociales au moins les premières années, des médecins et des équipes paramédicales mobiles, des dispositifs de centres de prévention de la CPAM, le renforcement des Centres médico-psychologiques (CMP), actuellement cruellement délaissés. Mais les banlieues, c'est la France, et les politiques de droit commun imposent la réforme de notre système de santé : contrôle des installations de médecins... comme celui des pharmaciens depuis 30 ans, **lutte contre les dépassements d'honoraires**, contre la montée des forfaits journaliers et contrôle renforcé des abus... de toutes parts.

# initiatives des villes



Bondy  
(93)

## Projet participatif autour du réaménagement des rives du Canal de l'Ourcq

Le territoire ex-RN3/Canal de l'Ourcq offre, au cœur de la ville de Bondy, une opportunité exceptionnelle. De nombreux projets vont émerger sur ce territoire : l'aménagement des berges, la démolition de l'autopont et l'arrivée du bus à haut niveau de service TZEN 3, la ZAC Les Rives de l'Ourcq, la rénovation urbaine du quartier de l'Hôtel de Ville...

Dans le cadre du projet de concertation « L'Ourcq à Bondy - Trait d'union dans la ville », Bondy a défini un programme d'actions qui valorise la dimension environnementale de ces transformations. Des ateliers thématiques et des balades urbaines ont été initiés en lien avec des partenaires institutionnels, des représentants de la vie locale, des associations et la population. La réappropriation des berges du canal par les habitants en matière d'aménagements et d'animations est un axe fort de ce projet.



© Maurice Partouche / Ville de Bondy

## Atelier de chant lyrique « Femmes en voix » pour repandre confiance en soi et recréer du lien social

Chaque semaine, un groupe de femmes s'est réuni au centre socioculturel Brassens pour un atelier artistique inédit. La mezzo-soprano Malika Bellaribi-Le Moal, bien connue dans le monde de l'art lyrique, leur a proposé une initiation au chant. Depuis les années 80, cette soliste participe à des festivals et crée des spectacles. Artiste engagée, elle s'est donnée pour mission de faire partager et trans-

mettre son art. La particularité de ses élèves est de n'avoir jamais chanté auparavant. Mais au-delà de l'apprentissage du chant choral et de la préparation d'un petit récital dans le cadre du Festival de la Voix de Bondy, l'objectif est de redonner confiance à ces femmes issues d'horizons divers (journaliste, grand-mère, étudiante, chômeuse, etc...) qui cherchaient toutes à enrichir ou à retisser une vie sociale grâce à de nouvelles rencontres et un travail collectif de création.



« Comprendre la situation et améliorer les conditions de la réussite »

Au départ de cette initiative lancée en juin 2012 par la municipalité, l'inquiétude partagée par tous les acteurs - habitants, parents d'élèves, enseignants, élus et techniciens de la Ville... - quant à l'évolution de la situation scolaire dans la commune. En effet, en dépit d'un ambitieux programme de rénovation urbaine et de nombreuses actions d'accompagnement éducatif et périscolaire, les faits s'avèrent quelque peu alarmants : les résultats scolaires demeurent inférieurs à ceux du département, la commune a perdu 30% de ses effectifs scolaires en 10 ans et l'exode menace de se poursuivre avec l'ouverture prochaine d'un collège dans une commune voisine. Dans ce contexte, les Assises ont pour but de poser un diagnostic afin d'identifier les leviers de la réussite à actionner pour redresser la situation.

Une grande concertation autour de l'École et de l'Éducation

Le dispositif proposé par le maire en juin 2012 et conduit jusqu'en février 2013 s'est déroulé en 3 actes. Réunissant près d'une centaine de personnes représentant l'ensemble de la communauté éducative, des ateliers se sont réunis jusqu'en décembre autour de 3 thèmes :

- La scolarité : rythmes scolaires, éléments pédagogiques...
- La mixité sociale : carte scolaire, filières d'excellence...
- La parentalité : conditions socio-économiques, santé...

Quatre orientations stratégiques

La première orientation a acté l'engagement de la commune dans la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013.

La deuxième a proposé la création d'un Pôle Enfance 0/6 ans dès cette rentrée, avec l'ouverture d'une classe passerelle petite enfance/école maternelle.

La troisième programme le développement du numérique à l'école.

Et la quatrième engage la rénovation du collège Henri-Sellier.

Programme d'actions et dispositif de suivi

Un programme d'actions a détaillé les opérations, les coûts et les engagements ainsi que le calendrier de mise en œuvre des différentes opérations. Un comité de pilotage d'une trentaine d'acteurs suivra l'avancée des projets.

Un dispositif d'ores et déjà rassurant

Même s'il est trop tôt pour dresser un bilan des actions elles-mêmes, les Assises de l'École et de l'Éducation ont déjà produit leur effet. Anticipant largement le débat national sur l'École engagé par la réforme de refondation de Vincent Peillon, elles ont d'abord permis de montrer que la situation de la commune n'était pas dramatiquement exceptionnelle. Ensuite, elles ont permis d'engager très rapidement un projet éducatif mobilisateur pour le territoire, fédérant l'Éducation nationale et les établissements scolaires, les acteurs du périscolaire et de l'éducation populaire, ainsi que la population elle-même. En somme, une reprise en main et le début d'une confiance collectivement retrouvée.



Constat de la situation

En août 2012, le quartier des Merisiers était classé en ZSP (zone de sécurité prioritaire). Quartier d'environ 2500 âmes, il a été moins touché par la rénovation urbaine. Pour autant, les structures municipales y sont nombreuses : stade Aimé Bergeal, city stade pour les plus jeunes, centre de Vie sociale, plusieurs écoles, un collège.

Le printemps 2013 a connu plusieurs incidents, en particulier avec les forces de police lors d'interpellations de jeunes.



© Mantès-la-Ville

Il a été constaté que le nombre de jeunes sur l'espace public est de plus en plus important. Leurs sentiments d'absence de perspective, d'abandon, les placent de plus en plus en rupture avec le monde adulte et les institutions.

Dès lors, il est apparu essentiel de mettre en place un dispositif permettant la rencontre, l'échange avec des jeunes en rupture totale avec les services

publics et les institutions mais également en décalage complet avec un rythme classique de vie.

La connaissance du travail de Yazid Kherfi, enfant du mantois, et son parcours exceptionnel nous a semblé une véritable opportunité d'expérimenter une nouvelle approche de médiation.

Yazid est une véritable légende urbaine. Celui que les institutions pénitentiaires cataloguaient « d'irrécupérable » est devenu consultant en prévention urbaine.

Nous lui avons demandé de nous aider à reconquérir l'espace public et à améliorer le bien vivre ensemble.

Le principe

Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi soir, Yazid installe son camion sur l'espace public sur les coups de 21 heures.

Son camion multicolore attire particulièrement l'attention. Cet espace éphémère et convivial permet d'accueillir des publics parfois en errance jusqu'à une heure du matin. C'est un lieu pour se poser, boire un thé, écouter de la musique. On y vient sans obligation, sans engagement, simplement pour discuter ou écouter.

La médiation nomade n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux, mais plutôt à créer une passerelle en vue d'améliorer les relations entre les uns et les autres et retisser des liens avec les pratiques institutionnelles.

Tout au long de la soirée, le public va se succéder : des parents en début de soirée aux jeunes plus tard, à l'heure où toutes les institutions sont fermées.

L'expérimentation menée sur Mantès-la-Ville nous a permis de constater un calme relatif lors de la présence du camion, mais également de « capter » des jeunes en rupture totale avec les institutions.

Un bilan sera fait dès la fin de cette expérience afin de décrypter les véritables besoins constatés, et surtout d'adapter les services proposés à la population à ces mêmes demandes.

## Argenteuil « Ville amie des enfants »

Commune récompensée en 2013  
(parmi 15 lauréats) pour ses efforts en faveur  
des droits des enfants et des adolescents



© Marianne Pollastro / Ville d'Argenteuil

La commune de la boucle nord de la Seine (95) a été honorée au cours d'une cérémonie tenue à l'Association des maires de France, en présence de Michèle Barzach, Présidente de l'UNICEF France et de Jacques Pélissard, Président de l'AMF.

Elles sont désormais 20 collectivités françaises (246 villes et 4 départements représentant 16,2 millions d'habitants et 3 millions d'enfants) « Amies des enfants », engagées sous l'égide de la Convention internationale des droits de l'enfant aux côtés de l'UNICEF, à faire plus ou mieux pour l'enfance et la jeunesse. Au-delà de leurs obligations légales, les villes récompensées « font toutes preuve d'initiatives originales ou d'actions innovantes qui, partagées par l'ensemble du réseau, peuvent faire naître de nouvelles idées et provoquer de réels changements pour les jeunes », selon le mot du président de l'AMF.

Argenteuil a en effet développé - au sein et à partir de son Projet Éducatif local adopté en décembre 2012 - d'innombrables initiatives pour les jeunes en référence à la Convention des droits de l'enfant ;

et ce, dans tous les domaines qui les concernent.

Petite revue des dispositifs municipaux :

**Réussite éducative :** ateliers langage à l'école maternelle, ateliers psychopédagogiques pour les adolescents, espace de remobilisation pour les collégiens, clubs Coup de pouce Clé pour la maîtrise de la lecture.

**Prévention de la délinquance, de la violence et des incivilités :** conseil des Droits et Devoirs des Familles, Permis du Vivre ensemble, liens inter-quartiers, Fête de l'Enfance, sensibilisations autour de l'égalité filles-garçons à tous les âges et dans tous les domaines de la vie sociale.

**Éducation à l'environnement :** ateliers et sorties nature, livret des éco-gestes à pratiquer au quotidien pour protéger la nature et les ressources de la planète.

**Citoyenneté :** conseils d'enfants dans les centres de loisirs, conseil municipal de jeunes, journal d'expression des jeunes, consultation « Argenteuil 2022 » pour inciter les jeunes à s'impliquer durablement dans la vie de leur commune.

**Intégration de tous :** scolarisation et accompagnement des enfants sourds et malentendants durant tout leur parcours scolaire dans des classes ordinaires de la ville.

**Soutien à la parentalité :** guidance parentale, médiations familiales interculturelles, pris en charge des familles et des enfants en souffrance psychique, médiation scolaire, café des parents-école, petits déjeuners « Cause biberon », conseils de parents dans les centres de loisirs... parce que le bien-être des enfants, leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel passent également par la pleine capacité de leurs parents à leur transmettre ressources affectives, valeurs morales et désir d'apprendre.

# Partenariats



© CNFPT

## La politique de la ville autrement

### Les 1<sup>ères</sup> rencontres territoriales de la cohésion urbaine organisées par le CNFPT

Pantin les 25 et 26 juin 2013

*Aujourd'hui 8 millions d'habitants vivent dans des quartiers en difficulté. Le taux de chômage y est deux fois plus important. Un habitant sur trois y vit sous le seuil de pauvreté. Un habitant sur quatre renonce à des soins pour des raisons financières.*

*Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Le constat est sévère, il pointe les limites des 30 ans de la politique de la ville et de 10 ans de renouvellement urbain.*

*Au nom du pacte républicain, il est impératif de penser « la politique de la ville, autrement ». Une démarche globale, prenant davantage en compte « l'humain », est nécessaire. Dans le cadre de la concertation engagée par le gouvernement depuis octobre 2012, des axes de réforme émergent : bâtir un projet territorial global, repenser la géographie prioritaire, articuler l'ensemble des dispositifs dans un contrat unique, renforcer la participation des habitants citoyens. Sur tous ces sujets, les collectivités territoriales auront un rôle central et fédérateur à jouer.*

Les 1<sup>ères</sup> rencontres territoriales de la cohésion urbaine ont voulu apporter leur contribution à ce nouvel élan en offrant un lieu de débats, de partages d'expériences et de propositions innovantes, dans une approche pluridisciplinaire, à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.

Renaud Gauquelin était l'invité d'une table ronde ayant pour thème :

« La politique de la ville autrement : quels outils, quelles équipes, quelle gouvernance ? », avec Renaud Epstein, sociologue, Sylvie Rebière Pouyade, présidente de l'IRDSU et directrice du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise et d'Isabelle Dorliat-Pouzet, sous-préfète chargée de la Politique de la ville.



### 3<sup>ème</sup> Forum mondial des Autorités Locales de Périphérie

**Canoas. Brésil. Juin 2013**

Rendez-vous a été donné à Canoas (banlieue de Porto-Alegre) au Brésil, les 11, 12 et 13 juin 2013, pour le 3<sup>ème</sup> Forum Mondial des Autorités Locales de Périphéries (FALP). Ville & Banlieue était représentée par son président, Renaud Gaquelin, maire de Rillieux-la-Pape et Gilles Leproust, maire d'Allonnes.

Placée sous le thème « Droits et Démocratie pour des Métropoles Solidaires et Durables », cette 3<sup>ème</sup> édition (après celle de Nanterre (92) en 2006 sur le thème : « Un autre regard sur la ville de la banlieue », et celle de Getafe dans la banlieue de Madrid en 2010, les autorités locales ont mis au point un « engagement politique commun pour des métropoles solidaires, démocratiques, durables et citoyennes ». Avec le grand succès de ces réunions, des progrès ont été réalisés dans la construction d'un réseau international qui a donné la parole aux banlieues populaires.

Beau succès ! La rencontre a été enrichie par la participation de 200 autorités locales de périphérie de 30 pays des 5 continents. Ce sont ainsi 2 200 participants qui étaient présents à ce Forum.

Les expériences, les pratiques, les aspirations pour des métropoles solidaires, durables et démocratiques ont été au centre des 12 séances de débats autour des questions de l'inclusion sociale, des pratiques durables, de la participation citoyenne, du droit à la ville et à la métropole pour tous.

Ces échanges ont permis d'élaborer la déclaration de Canoas pour le droit à la ville et à la métropole solidaire.

À consulter sur notre site [www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org)



© ETS Lyon

### Rencontre des managers territoriaux

**ETS de Lyon. Décembre 2013**

Participation de Renaud Gauquelin à la table-ronde des ETS du jeudi 5 décembre, consacrée à la politique de la ville et la cohésion urbaine.

Autour de Danielle Chuzeville, présidente du conseil général du Rhône, d'Éliane Giraud, vice-présidente déléguée aux transports, déplacements et infrastructures et à l'administration générale du conseil régional Rhône-Alpes et de Sylvie Rebière-Pouyade, présidente de l'IR-DSU (Inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain) et directrice du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise.

Discours de clôture par François Lamy, ministre délégué à la Ville.

Cette rencontre a permis de rappeler les principaux points de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (géographie prioritaire, nouveaux contrats de ville...).



### Journée d'actualité du Réseau des Acteurs de l'Habitat : « Quoi de neuf acteurs ? » organisée par l'Union Sociale pour l'Habitat

**Espace St Martin. Paris. Février 2013**

En guise d'ouverture du cycle 2013 des journées du réseau des acteurs de l'habitat, l'actualité a fait l'objet d'un travail particulier de la part des acteurs. Deux tables rondes ont réuni des professionnels de tous bords pour traiter dans un premier temps de l'évolution de la gouvernance des politiques locales de l'habitat, à l'heure de l'Acte III de la décentralisation ; puis dans une seconde partie de la nouvelle donne économique, financière et budgétaire du logement.

### « Quoi de neuf acteurs ? » Un nouvel espace d'échanges entre chercheurs et acteurs de l'habitat

**Auditorium Centre Marceau. Paris. Juin 2013**

Afin d'approfondir les problématiques abordées et de tisser des liens privilégiés avec les universitaires travaillant autour des questions de l'habitat, cette journée a souhaité donner la parole aux chercheurs du réseau Recherche Habitat-Logement (REHAL) ainsi qu'aux chercheurs du Lab'Urba de l'Institut d'urbanisme de Paris. Au cours des différentes présentations et des échanges entre professionnels et chercheurs, le constat fut identique : les chercheurs se doivent d'être confortés dans leurs missions afin d'encourager les collaborations entre chercheurs et commanditaires.

### « Quoi de neuf acteurs ? » Observer pour décider : une exigence partagée dans les territoires ?

**Espace St Martin. Paris. Novembre 2013**

La 24<sup>ème</sup> journée du réseau, 3<sup>ème</sup> et dernière de l'année, a été l'occasion de rappeler que le développement de l'observation, aussi bien dans les textes législatifs qu'avec l'amplification des politiques locales de l'habitat, appelle une observation au service de l'intelligence collective, à même d'articuler la dimension stratégique de l'observation et la décision politique. Une trentaine d'intervenants, aux origines et méthodes diverses, ont alors eu l'occasion d'exposer leur travaux et leur façon de concevoir l'observation. D'autres enjeux ont également émergé, comme celui du rapport entre la commande politique et le pilotage de l'observation, ou bien celui de la rationalisation des systèmes et des outils d'observation.

# Réunions statutaires/



/// 29 janvier  
Réunion du bureau  
Assemblée nationale



/// 26 mars  
Conseil d'administration  
d'arrêt des comptes  
Chanteloup-les-Vignes (78)



/// 18 avril  
Réunion du bureau  
élargi aux adhérents  
Ville & Banlieue - Paris IX<sup>ème</sup>



/// 16 mai  
Conseil d'administration  
La Seyne-sur-Mer (83)



/// 4 juillet  
Réunion du bureau  
Assemblée nationale



/// 19 et 20 septembre  
Assemblée Générale  
Rezé (44)

# Agenda des activités/

## 15 janvier

Commission Finances, en présence  
d'Alain Guengant.  
Assemblée Nationale, Paris

## 16 janvier

Rencontre avec Véronique Chatenay-Dolto,  
conseillère en charge de l'éducation artistique,  
des territoires auprès de la ministre de la Culture  
et de la Communication et Nicolas Feau, conseil-  
ler parlementaire.  
Pour V&B : Renaud Gauquelin, Olivier Klein, Marc  
Vuillemot, Gilles Triquet, conseiller à la culture  
de La-Seyne-sur-Mer)  
Paris

## 28 janvier

Audition de Renaud Gauquelin, président,  
autour d'une mission de réflexion et de concer-  
tation autour de l'évolution du réseau des  
sous-préfectures.  
DATAR - Paris VIII<sup>e</sup>

## 29 janvier

Réunion du bureau.  
GIE Joubert, Paris IX<sup>e</sup>

## 31 janvier

Invitation par François Lamy, ministre délégué  
à la Ville, à la séance plénière de clôture, dans le  
cadre de la concertation sur la politique de la ville.  
Pour V&B : Renaud Gauquelin, Catherine Arenou  
(Chanteloup-les-Vignes).  
Assemblée Nationale, Paris

## 7 février

Journée d'actualité du Réseau des Acteurs de  
l'Habitat : « Quoi de neuf acteurs ? », organisée  
par l'Union Sociale pour l'Habitat.  
Espace Saint-Martin, Paris III<sup>e</sup>

## 12 février

Réunion d'information sur les fonds européens :  
enjeux et opportunités pour les villes de banlieue,  
animée par Christophe Moreux, directeur des  
politiques territoriales de l'AFCCRE (Association  
Française du Conseil des Communes et Régions  
d'Europe).  
GIE Joubert, Paris IX<sup>e</sup>

Audition de Ville & Banlieue à l'Élysée par Gilles  
Clavreul, conseiller aux collectivités territoriales  
auprès de François Hollande.  
Pour V&B : Renaud Gauquelin, Damien Carême  
(Grande-Synthe), Alain Cazabonne (Talence),  
Catherine Arenou (Chanteloup-les-Vignes).  
Paris

## 19 février

Comité Interministériel des Villes  
Matignon, Paris

## 22-23 février

Forum Île-de-France/Libération : Quelle région  
en 2030 ? Le mouvement c'est la ville.  
MC93 - Bobigny

## 8 mars

Audition de Renaud Gauquelin.  
Conseil Économique et Social. Réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?

Audition de Renaud Gauquelin par Laurence Tison-Vuillaume, sur le dossier relatif à la loi d'orientation pour la création artistique.

Ministère de la Culture et de la Communication -  
Direction Générale de la Création Artistique, Paris

## 26 mars

Conseil d'administration d'arrêt des comptes 2012, suivi d'une rencontre sur la réussite éducative.

En présence de François Lamy, ministre délégué à la Ville et George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la Réussite Éducative.

Chanteloup-les-Vignes (78)

## 11 avril

Audition de Ville & Banlieue par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur les immigrés âgés.  
Pour V&B : Halima Menhoudj, adjointe à la maire, déléguée aux personnes âgées et Muriel Casasalpro, adjointe à la maire déléguée aux Solidarités et aux Affaires Sociales, (Montreuil).

Assemblée Nationale, Paris

## 13 Avril

Bureau exécutif /EELV.

Intervention de Renaud Gauquelin, à une table ronde, sur l'organisation territoriale et les relations centres/périphéries.

Échirolles (38)

## 18 avril

Réunion du bureau élargi aux adhérents.

GIE Joubert, Paris IX<sup>e</sup>

## 23 avril

Audition de Ville & Banlieue par la Commission Mobilité 21 présidée par Philippe Duron, député PS.

Pour V&B : Chantal Duchène (Ivry-sur-Seine).

Assemblée Nationale, Paris

## 15 mai

Journée nationale de la réussite éducative, en présence de Vincent Peillon, George Pau-Langevin et François Lamy.

La Sorbonne, Paris

## 16-17 mai

Conseil d'administration & journées d'échanges : « Des chantiers navals au pôle de compétitivité mer. La reconversion d'une ville méditerranéenne qui a su tirer parti de son patrimoine maritime »

La Seyne-sur-Mer (83)

## 28 mai

Audition de Ville & Banlieue par Philippe Yvin, conseiller au Cabinet du 1<sup>er</sup> ministre, en charge des collectivités territoriales et de la décentralisation.

Pour V&B : Renaud Gauquelin et François Pupponi, député, maire de Sarcelles (95).

Paris

## 29-30-31 mai

20<sup>ème</sup> Congrès du Club des Villes et Territoires Cyclables : « Le vélo, inventons la vie qui va avec ! »

Pour V&B : Chantal Duchène (Ivry-sur-Seine).

Nice (06)

## Du 10 au 13 juin

3<sup>ème</sup> Forum Mondial des Autorités Locales de Périphérie (FALP)

Interventions de :

- Patrick Jarry, maire de Nanterre (92), à l'ouverture officielle
- Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape (69), à la 1<sup>ère</sup> séance plénière : « La voix des périphéries pour le droit à la métropole pour toutes et tous »
- Gilles Leproust, maire d'Allonnes (72), à la 5<sup>ème</sup> table ronde « Gouvernance et participation »

Canoas (banlieue de Porto-Alegre), Brésil

## 15 juin

Colloque « Banlieues » dans la République : l'urgence de la réconciliation, coordonné par Claude Dilain, sénateur.

Sénat, Paris

## 18 juin

« Quoi de neuf chercheur(s) ? » Un nouvel espace d'échanges entre chercheurs et acteurs de l'habitat (journée organisée par le Réseau des Acteurs de l'Habitat USH).

Auditorium Centre Marceau, Paris VIII<sup>e</sup>

## 19 juin

François Pupponi, député, maire de Sarcelles (95) vice-président de Ville & Banlieue remet son rapport sur « la mission Péréquation et Politique de la Ville » à François Lamy, ministre délégué à la Ville.

Paris

## 25-26 juin

1<sup>ères</sup> rencontres territoriales de la cohésion urbaine. Intervention de Renaud Gauquelin autour du thème: « La politique de la ville autrement : quels outils, quelles équipes, quelle gouvernance ? »

CNFPT, Pantin (93)

## 28 juin

1<sup>er</sup> groupe de travail Ingénierie locale (préfiguration des nouveaux contrats de ville).

SG-CIV, Saint-Denis (93)

## 4 juillet

Réunion du bureau.

Assemblée Nationale, Paris

## 9 juillet

Conférence des partenaires de la politique de la ville, organisé par le ministère de la Ville.  
Pour V&B : Damien Carême (Grande-Synthe)

SG-CIV, Saint-Denis (93)

## 19 juillet

Signature de la convention relative à l'Observatoire national des politiques éducatives locales et de la réussite éducative, avec George Pau-Langevin, ministre déléguée à la Réussite Éducative, François Lamy, ministre délégué à la Ville et Michel Lussault, directeur de l'Institut Français de l'Éducation.

Ministère de l'Éducation nationale, Paris

## 11 septembre

2<sup>ème</sup> groupe de travail Ingénierie locale.

SG-CIV, Saint-Denis (93)

## 19-20 septembre

Assemblée générale & 30 ans de Ville & Banlieue.  
« 1983 - 2013 : 30 ans de politique de la ville, et les habitants ? »

Rezé (44)

## 8 octobre

Petit déjeuner de travail. Rencontre avec Geneviève Gueydan, conseillère de François Hollande sur la question de la solidarité et du logement (Renaud Gauquelin, président).

Élysée, Paris

Audition de Ville & Banlieue par François Pupponi comme rapporteur pour avis sur le PLF 2014 pour le budget Ville et le projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine.

Pour V&B : Renaud Gauquelin, président

Assemblée nationale, Paris

## 15 octobre

Signature du Pacte pour la Réussite éducative, en présence de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la Réussite éducative et de Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille.  
Pour V&B : Catherine Arenou (Chanteloup-les-Vignes)

Paris

1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail sur la mission de préfiguration du CGET (Commissariat général à l'Égalité des Territoires)

Pour V&B : Sylvie Thomas, déléguée générale représente Renaud Gauquelin, président

Paris

## 24 octobre

3<sup>ème</sup> groupe de travail Ingénierie locale.

ACSé, Paris

## 14 novembre

Observer pour décider : une exigence partagée dans les territoires ? (Journée organisée par le Réseau des Acteurs de l'Habitat).

Espace Saint-Martin, Paris III<sup>e</sup>

### 13-14-15 novembre

Participation aux Assises Nationales et Européennes de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme).

Lyon (69)

### 29 novembre

Audition de Ville & Banlieue par Claude Dilain, sénateur, comme rapporteur pour avis sur le projet de loi relatif à la ville et à la cohésion urbaine.

Pour V&B : Renaud Gauquelin, président Sénat, Paris

Réunion des commissions thématiques de l'association (Préparation de propositions/recommandations pour les municipales).

GIE Joubert, Paris IX<sup>e</sup>

### 2-3 décembre

Participation à la 10<sup>ème</sup> édition des « Interconnectés Homo Numericus : l'inversion des Ordres ».

Centre des Congrès, Lyon (69)

### 4-5 décembre

Participation aux ETS du CNFPT « Innovation et Action Publique Locale ».

Cité Internationale, Lyon (69)

### 5 décembre

Journée nationale du numérique à l'école.

ENS, Lyon (69)

### 12 décembre

Réunion interne à Ville & Banlieue sur la réforme des rythmes scolaires (autour d'Yves Blein et des élus des communes engagées en septembre 2013).

GIE Joubert, Paris IX<sup>e</sup>

### 13 décembre

Ville & Banlieue - IRDSU  
Atelier sur l'ingénierie des futurs contrats de Ville.

GIE Joubert, Paris IX<sup>e</sup>

### 17 décembre

Débat-rencontre avec Éric Delzant, préfigurateur du CGET.

GIE Joubert, Paris IX<sup>e</sup>

### 20 décembre

4<sup>ème</sup> groupe de travail Ingénierie locale.

SG-CIV, Saint-Denis (93)

## Bibliographie/



### Marie-Hélène Bacqué

Sociologue, professeure à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, directrice du laboratoire Mosaïques

Spécialiste des enjeux sociaux et politiques des transformations urbaines, elle a également beaucoup travaillé sur les questions de démocratie participative, de gestion et de production urbaine. Son dernier ouvrage, **L'empowerment, une pratique émancipatrice** (2013, en collaboration avec Carole Biewener) interroge la façon dont les citoyen(ne)s peuvent construire une alternative démocratique. Cet ouvrage retrace la genèse du concept d'empowerment, l'histoire de ses multiples variantes et celle des pratiques sociales qu'elles ont nourries. Enfin, il explique les limites et les avantages de ce concept pour enrichir la démocratie participative. Dernièrement, elle a co-écrit avec Mohamed Mehmache un rapport sur la participation des habitants des quartiers populaires dans l'élaboration de la politique de la ville.



### Céline Braconnier

Politologue, professeure de sciences politiques à l'Université de Cergy-Pontoise

Auteure en 2007, avec Jean-Yves Dormagen, de **La démocratie de l'abstention : Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire, cette universitaire s'est attachée à analyser les comportements électoraux, et notamment ceux des quartiers populaires**. La démobilisation électorale touche, selon elle, d'abord les catégories populaires, et ce en raison de déterminismes socioculturels souvent liés à la précarité des situations sociales et économiques. Elle considère que

la crise économique actuelle et le scepticisme sur la capacité des politiques à améliorer la vie courante nourrit une forme de désenchantement du politique et donc une forte abstention. Qui plus est, elle estime que les milieux populaires ont une certaine méfiance envers la classe politique, car cette dernière est de moins en moins représentative des différentes catégories socioprofessionnelles.

### Goulven Boudic

Politologue, maître de conférence en science politique à l'Université de Nantes

Ses travaux portent sur l'histoire intellectuelle, et plus particulièrement sur l'histoire des revues, ainsi que sur les politiques locales. Il écrit régulièrement dans la revue Place Publique. Pour cet universitaire, l'emballage médiatique et la présence constante d'une information politique accentuent la surinterprétation de la parole politique. Dans le même temps, les partis politiques s'ouvrent sur la société, réduisant le rôle originel des militants. Tout l'enjeu pour les élus politiques revient à reconnaître la crise démocratique afin de redonner toute sa place à la parole publique locale.



### Éric Charmes

Chercheur en sciences sociales appliquées à l'urbain, directeur du laboratoire RIVES à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État

Il travaille notamment sur le rapport à l'espace résidentiel des citoyens, sur les espaces publics et sur la périurbanisation. Il a notamment publié en 2011 **La Ville émiettee : Essai sur la clubbisation de la vie urbaine**. Tranchant avec les diverses stigmatisations habituelles sur le périurbain, ce travail permet d'appréhender les mécanismes de localisation des ménages et de production de ce type d'espace. Il met notamment à jour l'exclusivité socio-spatiale de municipalités périurbaines, ce qui a pour principale conséquence de repousser en seconde couronne périurbaine les ménages aux revenus les plus modestes. Il pose alors la question de la solidarité urbaine et du gouvernement des villes émiettées. Pour lui, les coopérations interterritoriales sont à rechercher.



### Laurent Davezies

Économiste, professeur titulaire de la chaire « Économie et développement des territoires » au Conservatoire National des Arts et Métiers

Il a publié en 2008 **La république et ses territoires : La circulation invisible des richesses**, et en 2012 **La crise qui vient : La nouvelle fracture territoriale**.

Spécialiste de l'économie régionale, il analyse les inégalités entre territoires d'une manière renouvelée. Il en ressort que le niveau de développement d'un territoire n'est pas corrélé à sa croissance économique. En période de crises économique et budgétaire, certains territoires sont alors plus exposés que d'autres, ce qui permet de mettre à jour les moteurs des économies locales et leurs inégales capacités de rebond. Pointant une aggravation des fractures territoriales dans les territoires surexposés, il en appelle au renouvellement des politiques d'aménagement afin de voir le territoire comme un instrument au service de l'égalité des populations.



### Renaud Epstein

Sociologue, maître de conférences en science politique à l'Université de Nantes

Ses travaux portent sur les politiques urbaines et sur les transformations de la gestion publique des territoires. Il a publié en 2013, **La rénovation urbaine : Démolition-reconstruction de l'État**. Cet ouvrage analyse la mise en place du Programme National de Rénovation Urbaine lancé en 2003 et vient nuancer l'acception selon laquelle ces projets urbains auraient permis de dissoudre les problèmes sociaux dans les quartiers rénovés. Cette analyse prend en compte les effets territoriaux des récentes réformes de l'appareil d'État et per-

met à l'auteur d'actualiser les nouveaux jeux d'acteurs entre pouvoirs central et local. Ce retour de l'État s'opère à distance et tend à uniformiser les réponses apportées aux quartiers de la politique de la ville. Selon lui, il demeure un impensé dans la politique de la ville : la question ethno-raciale et ses discriminations.



### Christophe Guilluy

Géographe, consultant

Auteur notamment en 2010 de **Fractures françaises**, cet auteur s'intéresse à la géographie sociale des classes populaires. Faisant suite à son **Atlas des nouvelles fractures sociales en France**, l'ouvrage dépeint, parfois sans justifications empiriques, une société française clivée socialement et culturellement. Les mutations économiques et sociales survenues lors des Trente Glorieuses n'ont pas modifié la structuration sociale française au profit d'une large classe moyenne. Les catégories socio-professionnelles populaires (ouvriers et employés), dont la part reste constante et représentent plus de 50 % des actifs, se sont seulement redéployées des grandes agglomérations vers ce qu'il qualifie de « France périphérique ». Signalant leur invisibilité politique et médiatique, l'auteur n'hésite pas alors à opposer les catégories populaires des quartiers populaires des agglomérations à celles des territoires périurbains ou ruraux au nom d'une supposée plus grande détresse économique, sociale et culturelle. Pointant l'immigration comme une source de séparatisme culturel entre les catégories populaires, l'ouvrage y voit des effets de causalité sur le vote frontiste. L'argumentaire culturel que cet auteur nous propose peine cependant à être démontré, alors qu'il n'est qu'un point de vue face à l'ensemble des processus ségrégatifs reléguant les catégories populaires.

# CONTACT

---

Ville & Banlieue

---



22 rue Joubert  
75009 PARIS



01 47 00 27 00  
[contact@ville-et-banlieue.org](mailto:contact@ville-et-banlieue.org)  
[www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org)

Cette publication a été préparée  
par l'équipe de Ville & Banlieue.

---

Nous remercions l'ensemble de nos  
adhérents pour leur précieuse collaboration.

Conception graphique : [elodiejarret.com](http://elodiejarret.com)  
Impression : H2impression  
Mars 2014